COUP D'POUCE 92

Famille - **R**elais **A**ccueil **T**emporaire
dans le **R**espect de l'**I**dentité
de l'**E**nfant

RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Relais Familial
10, rue Jean Sintès
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01.46.31.44.60

Relais Familial
138 bis, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél : 01.46.60.14.14

Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion
138 bis, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél : 01.41.13.02.92

Site : www.coupdpouce92.fr E-mail : cdp92@free.fr

AVERTISSEMENT

Nous vous conseillons de visiter le site Internet de l'Association :

www.coupdpouce92.fr

Les nouveaux professionnels y découvriront les spécificités des prestations servies par les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92.

Les plus anciens pourront y retrouver certaines règles de fonctionnement de ces structures d'accueil dans l'immédiateté.

Chacun peut se tenir informé de la vie de l'Association. La rubrique places disponibles permet de connaître quasi en temps réel les possibilités d'accueil sur l'un ou l'autre des Relais Familiaux.

Cette diffusion de renseignements est complétée par des envois ponctuels d'informations concernant les disponibilités en place par mail auprès des circonscriptions sociales et des services spécialisés. Le service de contrôle assure quant à lui la diffusion de ces informations auprès des services territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour mieux connaître encore les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92, nous restons à la disposition de tous pour une rencontre avec visite de nos locaux… la meilleure manière de se faire une bonne idée de la réalité de la vie au sein des maisons et de l'ampleur du travail accompli.

S O M M A I R E

Introduction.
- Page 4

Le fonctionnement des Relais Familiaux en 2009.
- Page 7 : Les données chiffrées.
- Page 8 : Les accueils par tranches d'âge.
- Page 9 : Les accueils de jour.
- Page 10 : Mouvements et moyennes d'occupation.
- Page 11 : La durée moyenne des séjours.
- Page 12 : Commune d'origine des enfants accueillis, scolarisation.
- Page 13 : Nombre de journées par commune.
- Page 14 : Règlements des participations familiales en euros.
- Page 15 : Origine des demandes d'accueils, statuts des enfants accueillis.
- Page 16 : Les demandes d'accueils.

Tableaux comparatifs des données chiffrées des 6 dernières années.
- Page 17

L'analyse des données chiffrées.
- Page 23

La gestion des Relais Familiaux.
- Page 29 : La gestion du personnel.
- Page 30 : Organigramme.
- Page 31 : Etat de présence du personnel.
- Page 33 : Expression d'un manque de quotas d'heures en personnel.
- Page 39 : La gestion administrative.
- Page 40 : La gestion au quotidien.

Les objectifs réalisés en 2009.
- Page 45

Les objectifs et souhaits pour 2010.
- Page 47

Conclusion.
- Page 49

Dix neuf années d'activités : quelques chiffres.
- Page 51

A N N E X E S

1 à 11 : Graphiques et histogrammes.

12 : Livret d'accueil.

13 : Contrat type avec imprimé de renseignements complémentaires.

14 : DIPEC.

15 : Règlement intérieur.

16 : Règlement de fonctionnement.

17 : Questionnaire de satisfaction.

INTRODUCTION

2009 : « QUOI DE NEUF, LECTEUR ? »

Au terme de vingt années d'exercice l'association COUP D'POUCE 92 créée en septembre 1989 à l'initiative de François et Anne-Marie DUBOIS autour de leur projet de Relais Familial, bénéficie maintenant sur l'ensemble du département d'une notoriété certaine. Services sociaux, médico-sociaux, leurs divers partenaires, les altos séquanais, ayant utilisé et bénéficié des prestations des Relais Familiaux sont unanimes pour en louer les bienfaits.

Les équipes des deux « petits » Relais Familiaux (2x14 places) installés sur le sud du département ont traité déjà plus de 11 000 demandes concernant près de 17 000 enfants. Les 6 200 accueils réalisés à ce jour attestent si besoin en était du bien fondé et de la nécessité de l'existence des Relais COUP D'POUCE 92.

L'année 2009 a été marquée par un travail de réflexion et de recherche des équipes, afin de parfaire l'élaboration des documents nécessaires au suivi des préconisations de la Délégation Evaluations Politiques et Audit du Département après ses interventions dans les Relais en 2007 et 2008.

Le but de ce travail a eu une double visée :

- actualiser l'ensemble des documents, régissant le fonctionnement de nos Relais Familiaux et contractualisant les relations avec les usagers (ceux-ci existaient pour la plupart depuis la création de nos Relais mais n'étaient pas conformes en tous points à la loi de 2002)

- régulariser l'habilitation des Relais Familiaux par la réalisation d'un dossier en vue d'un passage en CROSMS. Cette démarche (dont l'idée avait été repoussée au moment de la création des maisons) va permettre la reconnaissance administrative de ce type de structures, ce qui nous semble garantir la continuité de cette activité.

2009 : « QUOI DE NEUF, DOCTEUR ? »

Les Relais Familiaux souffrent du mal récurrent maintenant depuis plusieurs années du manque de personnel. Ce manque a été aggravé fin 2006, date à laquelle les modalités de calcul des heures effectuées par les professionnels en service de nuit ont été modifiées (12 heures de travail prises en compte dans leur totalité au lieu de 6 heures comptées précédemment. Soit un total de 4008 heures ajouté au quota d'heures nécessaires au bon fonctionnement des Relais et ce, sans création de poste supplémentaire)

Les derniers calculs actualisés (voir page 30) en fonction des obligations légales de congés pour chaque salarié montrent un déficit de 3.14 équivalents temps plein.

Il nous semble important de souligner que ces calculs sont basés sur les normes actuelles d'encadrement des structures pour jeunes enfants et qu'ils prennent en compte un fonctionnement à minima de nos maisons puisque celles-ci, contrairement au fonctionnement d'autres établissements médico-sociaux n'ont pas de personnel dédié à l'entretien du linge ou à la confection des repas par exemple, et que ces tâches, dans le cadre d'un fonctionnement familial, sont partagées par les mêmes personnes qui encadrent le groupe d'enfants.

Ce manque de personnel ne permet pas un fonctionnement optimum des maisons. Des temps de regroupement sur une seule structure sont pratiqués (quasi systématiquement le week-end) afin d'éviter des quotas d'heures supplémentaires trop importants aux professionnels.

Cette organisation rend complexe la gestion des demandes d'accueils et va empêcher parfois même la réalisation de certains d'entre eux.

Le phénomène récurrent de baisse de demandes d'accueils pendant les périodes de « petites vacances scolaires » vient s'ajouter aux difficultés précitées et contrarier le maintien d'une moyenne constante d'activité.

Les solutions mises en œuvre (site de l'association et envois de mails aux différents services : ASE, circonscriptions sociales, PMI, AEMO…) signalant les places disponibles se sont révélées peu efficaces jusqu'à présent pour contrecarrer les désaffections à ces époques. Un travail d'information en amont de ces périodes critiques devra être envisagé dans les années à venir afin de maintenir un taux d'occupation correspondant à la réalité des besoins des familles.

Le déficit en matière d'accueil associé au mode de financement en factures mensuelles du prix de journée, (inadapté à ce type de structure d'accueil dépannage) ont entraîné comme l'an passé de sérieux problèmes de trésorerie, malgré il faut le signaler, une régularité certaine des paiements. De fait, un déficit s'est peu à peu créé.
Un recours à du personnel en contrat à durée déterminée a été nécessaire pour remplacer un congé maternité et un long arrêt maladie. La prime de précarité liée à ces contrats est venue grever un peu plus le budget. L'indemnité de licenciement pour inaptitude médicale d'une ancienne salariée s'est ajoutée aux dépenses.
Les dépenses imprévues liées à l'organisation de la continuité de service autour de la grippe A ont aussi largement impacté le budget.
Il apparaît indispensable de revenir à un mode de financement sous forme de dotation globale. Cette formule, permettant plus facilement de faire face à des dépenses imprévues et de pouvoir atténuer les effets néfastes des variations en matière de fréquentation offre par là même de maintenir à disposition, quoiqu'il arrive, un niveau de trésorerie compatible avec un fonctionnement normal des structures.

DONNEES CHIFFREES SUR LE FONCTIONNEMENT

DES RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92

ANNEE 2 0 0 9

302 *accueils ont été réalisés soit un total de journées de présence de* ***6769*** *(Châtenay-Malabry 3329, Fontenay-aux-Roses 3440).*

La durée moyenne de séjour des enfants a été de ***22,41*** *jours.*

La moyenne de présence est de ***20,27*** *enfants.*

19,87 *% des enfants ont moins de 18 mois (****60*** *enfants).*
10,93 *% des enfants ont plus de 11 ans (****33*** *enfants).*

82 accueils de fratries ont été réalisés, représentant **189** enfants dont 47,62 % (90 enfants) auraient été séparés sans prise en charge au Relais Familial COUP D'POUCE 92.

14 accueils d'enfants handicapés ont été réalisés pour **298** jours de présence.
12 accueils d'enfants nécessitant des soins médicaux importants ont été réalisés pour **397** jours de présence.
49 accueils d'enfants présentant des troubles graves du comportement ont été réalisés pour **1541** jours de présence.

CAUSES DE L'ACCUEIL :
(cf Annexe 1)

Maladies, Hospitalisations : ***42,72 %*** *(106 enfants).*
dont problèmes psychiatriques : ***17,83 %*** *(23 enfants).*

Problèmes familiaux : ***38,41 %*** *(116 enfants).*

Problèmes temporaires de garde : ***4,63 %*** *(14 enfants).*

Problèmes de logement : ***14,24 %*** *(43 enfants).*

L'APRES RELAIS FAMILIAL COUP D'POUCE 92 :

Retour en famille ou en milieu d'origine : ***296*** *enfants* ***98,01 %***

Orientation placement : ***6*** *enfants* ***1,99 %***

ACCUEILS PAR TRANCHES D'AGE

TRANCHES D'AGES DES ENFANTS ACCUEILLIS	CHATENAY MALABRY	FONTENAY AUX ROSES	TOTAL
De 0 à 3 mois	0	5	**5**
De 3 à 6 mois	2	8	**10**
De 6 à 12 mois	8	19	**27**
De 12 à 18 mois	3	15	**18**
De 18 à 24 mois	8	9	**17**
De 24 à 36 mois	12	20	**32**
De 3 à < 6ans	41	27	**68**
De 6 à 11 ans	46	46	**92**
De 11 à 14 ans	14	10	**24**
De 14 à 16 ans	5	2	**7**
Plus de 16 ans	2	0	**2**
	141	**161**	**302**

ACCUEILS DE JOUR
d'enfants de moins de 6 ans
sur les deux Relais Familiaux

10 enfants / 14 accueils
437 jours

PROBLEMES TRAVAIL : 9 accueils / 336 jours

Accueils	**Causes**	***Jours***
1	Assistante maternelle malade	61
8	Attente mode de garde	275

PROBLEMES FAMILIAUX : 5 accueils / 101 jours

Accueils	**Causes**	***Jours***
4	Formations ponctuelles	99
1	Travail week-end	2

PROBLEMES MEDICAUX : 0 accueil / 0 jour

Accueils	**Causes**	***Jours***
0		0

MOUVEMENTS ET MOYENNES D'OCCUPATION

MOIS Capacité d'Accueil	ADMISSIONS			SORTIES			JOURS DE PRESENCES			MOYENNE D'OCCUPATION		
	CM	FAR	**Total**	CM	FAR	**Total**	CM	FAR	**Total**	CM	FAR	**Total**
Janvier 28	19	17	**36**	9	10	**19**	189	161	**350**	6,10	5,19	**11,29**
Février 28	10	10	**20**	18	10	**28**	190	190	**380**	6,79	6,79	**13,57**
Mars 28	14	19	**33**	3	14	**17**	290	392	**682**	9,35	12,65	**22,00**
Avril 28	9	11	**20**	12	17	**29**	326	201	**527**	10,87	6,70	**17,57**
Mai 28	12	9	**21**	9	7	**16**	417	207	**624**	13,45	6,68	**20,13**
Juin 28	6	13	**19**	8	7	**15**	410	345	**755**	13,67	11,50	**25,17**
Juillet 14	18	16	**34**	21	18	**39**	94	387	**481**	3,03	12,48	**15,52**
Août 14	6	10	**16**	10	15	**25**	147	254	**401**	4,74	8,19	**12,94**
Du 1er juillet au 31 août fermeture d'un Relais pour congés annuels												
Septembre 28	15	18	**33**	15	17	**32**	95	300	**395**	3,17	10,00	**13,17**
Octobre 28	15	13	**28**	8	12	**20**	320	301	**621**	10,32	9,71	**20,03**
Novembre 28	10	21	**31**	8	17	**25**	422	389	**811**	14,07	12,97	**27,03**
Décembre 28	7	4	**11**	20	17	**37**	429	313	**742**	13,84	10,10	**23,94**
TOTAL	**141**	**161**	**302**	**141**	**161**	**302**	**3329**	**3440**	**6 769**	9,94	10,27	**20,27**

DUREE MOYENNE DES SEJOURS
AUX RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92

(cf. Annexe 4)

Nombre de jours	CM	%	FAR	%	TOTAL	%
< 5 jours	44	31,21	45	27,95	89	29,47
Entre 5 et 10 jours	17	12,06	31	19,25	48	15,89
> 10 jours	24	17,02	28	17,39	52	17,22
> 20 jours	17	12,06	6	3,73	23	7,62
> 30 jours	25	17,73	38	23,60	63	20,86
> 60 jours	7	4,96	10	6,21	17	5,63
> 100 jours	7	4,96	1	0,62	8	2,65
> 120 jours	0	0,00	2	1,24	2	0,66
	141		161		302	

COMMUNES	ENFANTS								
	Accueillis				Scolarisés				Prés.
	CM	FAR	**TOTAL**	Crèche	Mat	Prim	Sec	Spéc.	Relais
ANTONY	17	2	**19**	0	4	4	0	1	10
BAGNEUX	2	14	**16**	0	0	4	3	0	9
BOULOGNE	11	17	**28**	4	5	9	0	0	10
BOURG LA REINE	1	0	**1**	0	0	0	0	0	1
CHATENAY MALABRY	56	6	**62**	1	13	6	0	1	41
CHATILLON	1	9	**10**	0	2	5	1	0	2
CLAMART	15	32	**47**	2	6	9	4	2	24
COLOMBES	1	0	**1**	0	0	0	0	0	1
COURBEVOIE	1	0	**1**	0	0	1	0	0	0
FONTENAY AUX ROSES	1	20	**21**	1	4	4	2	0	10
GARCHES	0	1	**1**	0	0	0	0	0	1
ISSY LES MOULINEAUX	0	8	**8**	0	1	1	0	0	6
LEVALLOIS	0	1	**1**	0	0	0	0	0	1
MALAKOFF	0	20	**20**	1	2	7	1	1	8
MEUDON	1	0	**1**	0	0	0	0	0	1
MEUDON LA FORET	10	0	**10**	1	1	7	0	0	1
MONTROUGE	0	17	**17**	0	4	3	0	0	10
NANTERRE	0	1	**1**	0	0	0	0	0	1
PLESSIS ROBINSON	6	8	**14**	0	0	2	1	0	11
SCEAUX	12	1	**13**	0	2	3	2	0	6
SEVRES	3	0	**3**	0	0	0	0	0	3
VANVES	0	4	**4**	1	0	0	0	0	3
VILLENEUVE la GARENNE	3	0	**3**	0	0	0	0	0	3
TOTAL	141	161	**302**	11	44	65	14	5	163

(cf. Annexe 5)

COMMUNES	Enfants Accueillis			Total des Journées d'Accueil d'Enfants de la Commune		
	CM	FAR	**TOTAL**	CM	FAR	**TOTAL**
ANTONY	17	2	**19**	403	18	**421**
BAGNEUX	2	14	**16**	54	253	**307**
BOULOGNE	11	17	**28**	615	398	**1013**
BOURG LA REINE	1	0	**1**	24	0	**24**
CHATENAY MALABRY	56	6	**62**	973	120	**1093**
CHATILLON	1	9	**10**	38	308	**346**
CLAMART	15	32	**47**	302	713	**1015**
COLOMBES	1	0	**1**	55	0	**55**
COURBEVOIE	1	0	**1**	46	0	**46**
FONTENAY AUX ROSES	1	20	**21**	100	515	**615**
GARCHES	0	1	**1**	0	4	**4**
ISSY LES MOULINEAUX	0	8	**8**	0	126	**126**
LEVALLOIS	0	1	**1**	0	8	**8**
MALAKOFF	0	20	**20**	0	339	**339**
MEUDON	1	0	**1**	6	0	**6**
MEUDON LA FORET	10	0	**10**	141	0	**141**
MONTROUGE	0	17	**17**	0	304	**304**
NANTERRE	0	1	**1**	0	17	**17**
PLESSIS ROBINSON	6	8	**14**	385	172	**557**
SCEAUX	12	1	**13**	129	27	**156**
SEVRES	3	0	**3**	23	0	**23**
VANVES	0	4	**4**	0	118	**118**
VILLENEUVE la GARENNE	3	0	3	35	0	35
TOTAL	141	161	**302**	3329	3440	6769

(cf. Annexe 5)

REGLEMENTS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN EUROS

248 Factures

(116 Châtenay-Malabry, 132 Fontenay-aux-Roses)

	Châtenay-Malabry			Fontenay-aux-Roses			TOTAL		
	Nombre		Montant	Nombre		Montant	Nombre		Montant
Factures réglées	57	49,13%	5 715	49	37,12%	6 829	106	42,74%	12 544
En partie réglées	9	7,75%	1 349	9	6,81%	684	18	7,25%	2 033
Total des règlements	66	56,90%	7 064	58	43,94%	7 513	124	50,00%	14 577
Factures non réglées	50	43,10%	8 406	74	56,06%	12 668	124	50,00%	21 073

Le tarif journalier par enfant est compris entre 2,29 € (minimum demandé) et 28,56€

Le tarif journalier moyen s'élève à 6,28 €.

BAREME PARTICIPATION DES PARENTS
RELAIS FAMILIAUX

(fixé par les Services du Conseil Général des Hauts de Seine)

Taille de la Famille Nombre d'Enfants à Charge	Taux d'Effort en % des Ressources Mensuelles
1 enfant	18 %
2 enfants	15 %
3 enfants	11,25 %
4 enfants	9,9 %
5 enfants	8 %
6 enfants et +	7 %

- Salaires Bruts
- Pensions
- C.A.F. (sauf allocation logement)

$$\frac{\text{Revenus x Y \%}}{30} = \text{Tarif Journalier (par enfant)}$$

Les ressources s'entendent brutes calculées en tenant compte de la totalité de celles-ci y compris prestations familiales (à l'exclusion de l'allocation logement).

Exemples :

Sans ressource : 2,29 € par jour et par enfant.

1 personne + 1 enfant : R.S.A. 671,87 € (abattement forfait logement)

$$\frac{671{,}87€ \times 18\%}{30 \text{ jours}} = 4{,}03€ \text{ par jour.}$$

1 famille + 3 enfants : S.M.I.C. + C.A.F. : 1 595,49€

$$\frac{1\,595{,}49€ \times 11{,}25\%}{30 \text{ jours}} = 5{,}98€ \text{ par jour et par enfant.}$$

A L'ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL (cf. Annexe 7)						
	CM	%	FAR	%	**TOTAL**	**%**
Service Social de Secteur	53	19,63	66	21,78	**119**	**20,77**
Parents	78	28,89	57	18,81	**135**	**23,56**
Service A.E.M.O.	31	11,48	30	9,90	**61**	**10,65**
Service de Protection Infantile	29	10,74	52	17,16	**81**	**14,14**
Aide Sociale à l'Enfance	21	7,78	13	4,29	**34**	**5,93**
Hôpitaux	17	6,30	25	8,25	**42**	**7,33**
Autres Services	41	15,19	60	19,80	**101**	**17,63**
	270		**303**		**573**	

* *Autres Services :Antennes Handicap Petite Enfance, Ecoles, Foyers maternels, Crèches, Brigades des Mineurs, Sol en Si, Initiative, l'Aubier, police, C.C.A.S., Secours Populaire, la Parenthèse (Meudon, Clamart)...*

STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS			
	CM	FAR	**TOTAL**
Contrat simple signé par les parents	135	161	**296**
Ordonnance de placement provisoire	0	0	**0**
Contrat simple suivi d'une O.P.P.	6	0	**6**

Nombre effectif d'enfants accueillis : 302 enfants.
141 enfants à Châtenay-Malabry et 161 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants nouveaux accueillis : 146 enfants.
52 enfants à Châtenay-Malabry et 94 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants déjà accueillis les années précédentes : 107 enfants.
59 enfants à Châtenay-Malabry et 48 enfants à Fontenay-aux-Roses.

Nombre d'enfants accueillis plusieurs fois dans l'année : 66 enfants.
36 enfants à Châtenay-Malabry et 30 enfants à Fontenay-aux-Roses.

LES DEMANDES D'ACCUEIL AUX RELAIS FAMILIAUX

COUP D'POUCE 92

- **573 demandes** (Châtenay-Malabry 270, Fontenay-aux-Roses 303) concernant **846 enfants** (Châtenay-Malabry 395, Fontenay-aux-Roses 451).

- **194 demandes** (Châtenay-Malabry 88, Fontenay-aux-Roses 106) suivies d'un **accueil** concernant **302 enfants** (Châtenay-Malabry 141, Fontenay-aux-Roses 161).

- **379 demandes** (Châtenay-Malabry 182, Fontenay-aux-Roses 197) **non** suivies d'un **accueil** concernant **544 enfants** (Châtenay-Malabry 254, Fontenay-aux-Roses 347).

CAUSE DE LA DEMANDE	Châtenay		Fontenay		**TOTAL**	
	Nbre	%	Nbre	%	**Nbre**	**%**
Hospitalisation, Maladie	73	27,04%	121	39,93%	**194**	**33,86%**
Problèmes familiaux	109	40,37%	88	29,04%	**197**	**34,38%**
Problèmes de garde	30	11,11%	38	12,54%	**68**	**11,87%**
Problèmes psychiatriques	12	4,44%	22	7,26%	**34**	**5,93%**
Problèmes de logement	46	17,04%	34	11,22%	**80**	**13,96%**
TOTAL	270		303		**573**	

CAUSES DES NON-ACCUEILS	Nombre de demandes sans accueil			% par rapport au nbre total de demandes			% par rapport au nbre de dem. sans accueil		
	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total	CM	FAR	Total
Réorientation (car ne correspond pas)	21	22	43	3,25%	3,40%	6,65%	4,90%	5,13%	10,02%
Sans suite de la part des demandeurs ou annulées après accord	103	126	229	15,92%	19,47%	35,39%	24,01%	29,37%	53,38%
Autres départements	7	8	15	1,08%	1,24%	2,32%	1,63%	1,86%	3,50%
Réorientation sur le second Relais	17	15	32	2,63%	2,32%	4,95%	3,96%	3,50%	7,46%
Plus de place	32	21	53	4,95%	3,25%	8,19%	7,46%	4,90%	12,35%
En attente	2	5	7	0,31%	0,77%	1,08%	0,47%	1,17%	1,63%

TABLEAUX COMPARATIFS

DES DONNEES CHIFFREES

DES 5 DERNIERES ANNEES

DE FONCTIONNEMENT

DES RELAIS FAMILIAUX

➲- Caractéristiques des accueils

➲- Origines des enfants accueillis

➲- Origines des demandes d'accueils

➲- Statuts des enfants accueillis

➲- Causes des accueils

➲- Règlement des participations familiales

➲- Causes des demandes

➲- Causes des non-accueils

➲- Demandes d'accueil

Caractéristiques des accueils

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Accueils (nombre d')	299	281	288	305	342	302
Journées d'accueils (nombre de)	7 321	7 610	7 323	7 541	7 815	6769
Durée moyenne de séjour	24,49	27,08	25,42	24,73	22,85	22,41
Moyenne de présence	21,92	22,78	21,93	22,58	23,33	20,27

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enfants de moins de 18 mois (en %)	9,03	14,59	19,10	17,05	15,50	19,87
Enfants de plus de 11 ans (en %)	16,06	15,66	13,89	15,08	15,79	10,93

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enfants handicapés (nombre d')	9	6	8	13	9	14
Jours de présence (nombre de)	339	223	126	120	68	298

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Soins médicaux (nombre d'enfants avec des)	14	10	6	3	8	12
Jours de présence (nombre de)	417	547	162	231	251	397

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Troubles du comportement (nombre d'enfants avec des)	42	42	47	44	24	49
Jours de présence (nombre de)	1 981	1 777	1 417	943	743	1541

Origines des enfants accueillis

COMMUNES												
	2004	2005	2006	2007	2008	**2009**	2004	2005	2006	2007	2008	**2009**
ANTONY	42	57	37	20	27	**19**	1040	1277	726	465	689	**421**
ASNIERES	0	3	0	5	0	**0**	0	108	0	20	0	**0**
BAGNEUX	36	25	30	35	46	**16**	1085	675	796	628	764	**307**
BOIS COLOMBES	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	**0**
BOULOGNE	14	14	17	9	8	**28**	274	249	304	358	125	**1013**
BOURG-LA-REINE	10	4	7	5	11	**1**	103	306	265	211	202	**24**
CHATENAY-MALABRY	23	26	43	56	70	**62**	499	713	1341	1650	1614	**1093**
CHATILLON	4	14	9	15	7	**10**	20	532	161	191	687	**346**
CHAVILLE	5	2	3	11	10	**0**	40	30	45	22	326	**0**
CLAMART	35	22	20	26	38	**47**	446	314	436	700	486	**1015**
CLICHY	0	2	3	2	0	**0**	0	180	20	28	0	**0**
COLOMBES	0	0	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	**55**
COURBEVOIE	1	0	0	1	2	**1**	2	0	0	105	227	**46**
FONTENAY-AUX-ROSES	36	27	27	29	21	**21**	1147	1115	911	865	460	**615**
GARCHES	1	0	0	0	1	**1**	12	0	0	0	10	**4**
GENNEVILLIERS	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	**0**
ISSY-LES-MOULINEAUX	12	12	7	16	22	**8**	238	416	583	294	411	**126**
LA GARENNE COLOMBE	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	**0**
LE PLESSIS ROBINSON	9	12	13	12	23	**14**	159	273	212	391	410	**557**
LEVALLOIS	1	0	0	0	0	**1**	8	0	0	0	0	**8**
MALAKOFF	13	10	12	3	9	**20**	596	425	180	76	202	**339**
MEUDON	10	14	15	10	13	**11**	160	164	215	172	211	**147**
MONTROUGE	31	19	14	23	5	**17**	562	446	190	745	303	**304**
NANTERRE	0	0	0	0	2	**1**	0	0	0	0	65	**17**
NEUILLY	0	0	0	1	0	**0**	0	0	0	8	0	**0**
PUTEAUX	3	0	1	0	0	**0**	41	0	118	0	0	**0**
RUEIL MALMAISON	3	3	4	3	0	**0**	57	69	376	26	0	**0**
SAINT CLOUD	0	1	2	0	4	**0**	0	8	22	0	48	**0**
SCEAUX	2	4	7	11	10	**13**	111	74	71	254	232	**156**
SEVRES	6	3	11	4	1	**3**	660	127	160	34	10	**23**
SURESNES	1	0	0	0	0	**0**	2	0	0	0	0	**0**
VANVES	1	7	6	6	12	**4**	59	109	191	116	333	**118**
VILLENEUVE la GARENN	0	0	0	0	0	**3**	0	0	0	0	0	**35**
VILLE D'AVRAY	0	0	0	2	0	**0**	0	0	0	182	0	**0**
TOTAL	**299**	**281**	**288**	**305**	**342**	**302**	**7321**	**7610**	**7323**	**7541**	**7815**	**6769**

ORIGINE DES DEMANDES						
	2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Service Social de Secteur	20,76%	24,69%	29,10%	22,15%	23,18%	20,77%
Parents	22,68%	23,88%	21,24%	22,15%	23,03%	23,56%
Service A.E.M.O	13,96%	12,24%	12,21%	11,73%	9,58%	10,65%
Service de Protection Infantile	11,34%	12,45%	10,03%	11,40%	11,59%	14,14%
Aide Sociale à l'Enfance	8,37%	5,92%	5,85%	6,03%	5,56%	5,93%
Hôpitaux	5,41%	3,67%	4,35%	5,70%	7,26%	7,33%
Autres Services *	17,45%	17,14%	17,22%	20,85%	19,78%	17,63%

**Autres Services* : Ecoles, Foyers maternels, Crèches, la Parenthèse (Clamart et Meudon), sages-femmes, l'Aubier, Papillons Blancs, Marie Moizard, commissariats, entreprises, CAF,.....*

STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS						
	2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Contrat simple signé par les parents	294	276	278	305	341	**296**
Ordonnance de placement provisoire	5	1	10	0	1	**6**

CAUSES DE L'ACCUEIL **(en pourcentage)**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Maladie, hospitalisation dont problèmes psychiatriques	47,49 14,08	37,72 14,15	38,89 22,32	39,67 3,30	41,23 10,02	**42,72** **17,83**
Problèmes familiaux	39,13	42,71	38,54	42,30	36,55	**38,41**
Problèmes logement	11,03	16,01	21,18	3,90	19,88	**14,24**
Problèmes temporaires de garde	2,34	3,56	1,39	14,10	2,34	**4,63**

REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES En pourcentage						
	2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Payées	35,08	41,75	43,40	45,83	45,91	**42.74**
Non payées	61,26	49,03	51,49	47,73	48,25	**50**
Payées en partie	3,66	9,22	5,11	6,44	5,84	**7.25**

CAUSES DE LA DEMANDE (en pourcentage)	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Hospitalisation, Maladie	28,27	31,84	31,61	34,20	32,15	**33,86**
Problèmes familiaux	45,02	37,76	32,61	39,41	36,01	**34,38**
Problèmes de garde	9,94	9,39	17,89	10,26	10,97	**11,87**
Problèmes Psychiatriques	7,50	6,73	3,85	4,56	7,88	**5,93**
Problèmes de logement	9,24	14,29	14,05	11,56	12,98	**13,96**

CAUSES DES NON-ACCUEILS						
	2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Réorientation (car ne correspond pas)	90	66	58	57	52	**43**
Sans suite de la part des demandeurs ou annulées après accord	157	120	212	189	221	**229**
Autres départements	19	12	25	25	13	**15**
Réorientation sur le second Relais	11	13	2	26	34	**32**
Plus de place	114	102	83	80	102	**53**
En attente	0	2	16	10	7	**7**

DEMANDES D'ACCUEIL						
	2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Total des demandes	573	490	598	614	647	**573**
Demandes suivies d'un accueil	182	175	186	212	218	**194**
Demandes **non** suivies d'un accueil	391	315	412	402	429	**379**

ANALYSE DES DONNEES CHIFFREES

Moins d'accueils en 2009 qu'en 2008 (-40,-11 %) pour moins de journées de présence (-1046, -13,38%)
Par contre on a constaté une fréquentation sensiblement identique entre les 2 Relais alors qu'en 2008, les journées d'accueil étaient plus nombreuses sur le relais de Fontenay-aux Roses.
La durée moyenne d'accueil est quasiment identique à celle de 2008 (22,41 jours au lieu de 22,85)
La moyenne de présence des enfants a diminué de 13% (20,27 au lieu de 23,33)

Plus de tout-petits (moins de 18 mois) ont été accueillis cette année (+ 4,37%) alors que le nombre d'adolescents et de pré-adolescents a diminué (- 4,83%).

Moins d'accueils de fratries ont été réalisés en 2009 (82 au lieu de 92 en 2008) représentant 189 enfants (au lieu de 211 en 2008) dont 47,62% (au lieu de 68,72% en 2008) auraient été séparés en cas d'accueil en structure traditionnelle)

Si l'ensemble de l'activité des Relais a diminué, les accueils spécifiques avec une prise en charge particulière ont eux sensiblement augmenté et ont représenté une surcharge de travail conséquente pour l'ensemble des équipes :

14 accueils d'enfants handicapés ont été réalisés (au lieu de 9 en 2008) représentant 298 jours de présence (au lieu de 68 en 2008). Cette augmentation de 368% représente une surcharge de travail conséquente et a demandé de la part de tous une mobilisation importante. En effet, outre le nombre de jours d'accueils important, la nature du handicap de certains de

ces enfants a nécessité une prise en charge « physique » lourde et monopolisait quotidiennement et à plusieurs reprises (toilette, soins d'hygiène et actes de la vie courante) au moins deux adultes obligeant ainsi à « penser » différemment l'organisation de la prise en charge du groupe d'enfants.

12 accueils d'enfants nécessitant des soins médicaux importants (au lieu de 8 en 2008) pour 397 jours de présence (au lieu de 251, +58%).

Le nombre d'accueils d'enfants présentant des troubles du comportement a plus que doublé (49 au lieu de 24) tout comme le nombre de journées d'accueil (1541 au lieu de 743, + 107%).

↳ LES CAUSES DE L'ACCUEIL

Les pourcentages d'accueils pour hospitalisation et problèmes familiaux sont quasiment identiques à ceux de 2008 mais ceux pour dépannage de mode de garde ou problèmes de logement ont, eux, légèrement évolué (+2,29 pour les uns, -5,64 pour les autres).
Si les pourcentages d'accueil pour hospitalisation sont relativement les mêmes qu'en 2008, on note une forte augmentation de la proportion d'hospitalisation des parents pour des problèmes psychiatriques.

↳ L'APRES RELAIS FAMILIAL

Le retour en famille ou dans le milieu d'origine reste la règle (98,01% au lieu de 99,70%) mais cette année plus d'enfants ont fait l'objet d'un accueil à l'Aide Sociale à l'Enfance après leur séjour à Coup d'Pouce 92.

↳ ACCUEILS PAR TRANCHES D'AGE

Le nombre d'enfants par tranche d'âge a évolué :
Plus d'accueils d'enfants de 3 mois à 1 an (37 au lieu de 27), un peu moins d'enfants de 1 à 3 ans.
Alors que le nombre d'enfants âgés de 3 à 6 ans et de 11 à 14 ans a diminué d'une façon beaucoup plus marquée (- 40 enfants) les accueils dans les autres tranches d'âge sont stables.

↳ ACCUEILS DE JOUR

Les dépannages de mode de garde (assistante maternelle malade ou indisponible, attente de mode de garde…) et ceux pour problèmes familiaux (frère ou sœur hospitalisé, démarches administratives…) ont très nettement augmenté.
Par contre, cette année, pas d'accueil de jour pour cause de problèmes médicaux.
Cette évolution des accueils prouve s'il en était besoin que cette demande spécifique est de plus en plus importante et d'actualité, et que les structures traditionnelles ne pouvant pas répondre à ces besoins, il est indispensable que des réponses adaptées puissent être proposées aux familles.

↳ MOUVEMENTS ET MOYENNES D'OCCUPATION

Aux mois de juin et octobre les moyennes d'occupation ont été quasiment identiques à celles de 2008. Par contre, celles de septembre ont considérablement chuté (-9,56%) alors que celles du mois de novembre ont notablement augmenté (+7,83%).
A noter que sur certaines périodes de vacances scolaires (noël, février, pâques) le nombre des accueils tend à diminuer.

↳ DUREE MOYENNE DES SEJOURS

La durée moyenne de séjour est quasiment identique à celle de 2008. Le nombre de séjours de 5 à 10 jours a beaucoup diminué (-10%) alors que celui des longs séjours (plus de 30 jours ou plus de 120 jours) a légèrement augmenté.

↳ COMMUNES D'ORIGINE

La commune dont dépendent le plus d'enfants accueillis est cette année encore Châtenay-Malabry. Cela peut s'expliquer par l'implantation sur cette commune du premier Relais Familial mais sans doute aussi par la composition de la population qui habite essentiellement au sein de la cité jardins de la Butte Rouge et qui rencontre plus de difficultés que celle des autres quartiers.

Si Boulogne-Billancourt se trouvait en douzième position en 2008 quant au nombre d'accueils réalisés, cette année elle se trouve en troisième place avec 28 enfants accueillis pour 1013 journées d'accueil. Sur ces 28 enfants, seuls 10 d'entre eux n'étaient pas scolarisés et restaient sur le Relais ; il a donc fallu assurer au quotidien l'accompagnement scolaire de 18 autres enfants.

Ces transports fort éloignés des Relais (de Fontenay aux Roses le plus souvent) et à des heures où les conditions de circulation ne sont pas les meilleures, ont mobilisé selon les jours, responsables de maison, éducatrice spécialisée, chef de service et aide éducatrices pour des durées « conséquentes ».

Le nombre d'enfants de Bagneux, Vanves, Bourg la Reine, Issy les Moulineaux et Plessis-Robinson a chuté considérablement.

Le nombre des enfants originaires des communes de Sceaux, Fontenay aux Roses et Sèvres est identique (ou presque) à celui de 2008.

Par contre, les enfants de Montrouge, Malakoff et Clamart ont été plus nombreux cette année.

Très peu d'accompagnements scolaires ont été réalisés pour la commune du Plessis Robinson, l'essentiel des enfants accueillis au Relais étant très jeunes et non scolarisés.

↳ ORIGINE DES DEMANDES

Le service social de secteur, les parents, la PMI, les services AEMO et autres services divers sont comme les années précédentes dans les mêmes proportions à l'origine des demandes d'accueil, même si de légères fluctuations peuvent être observées.
Le nombre des demandes d'accueil effectuées par l'ASE et les services sociaux d'hôpitaux reste stable.

↳ STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS

98,01% des enfants sont accueillis dans le cadre d'un contrat simple signé avec les parents. Seuls 1,99% d'entre eux font l'objet d'une mesure de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, aucune solution pérenne et satisfaisante n'ayant pu être trouvée à l'issue de leur séjour au Relais Familial.

Beaucoup d'enfants ont été accueillis plusieurs fois dans l'année (66 au lieu de 29 en 2008).Cela s'explique essentiellement par la nature de l'hospitalisation des parents (maladies chroniques ou troubles psychiatriques nécessitant des hospitalisations répétées) et par les périodes de crise que traversent certains parents et qui nécessitent des accueils de type « séquentiel » pour permettre à chacun de souffler sans qu'une rupture plus drastique ne soit envisagée.

↳ LES DEMANDES D'ACCUEIL

Moins de demandes cette année (573 au lieu de 647 en 2008) concernant moins d'enfants (846 au lieu de 1007 en 2008).

↳ REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Comme les années précédentes, beaucoup de factures restent impayées (50% au lieu de 48,25% en 2008). Malgré les délais de paiement accordés aux familles, celles-ci dans des situations de plus en plus précaires ne peuvent s'acquitter de leur dette et nous recevons régulièrement de la banque de France des dossiers de surendettement. Bien que les travailleurs sociaux soient régulièrement informés et relancés à propos des difficultés de paiement de certaines familles, il est souvent difficile pour eux d'obtenir d'autres sources de financement.

Le tarif journalier moyen par enfant est de 6,28 euros. Le tarif minimum demandé aux parents est de 2,29 euros, le maximum ayant été cette année de 28,56 euros.

Environ un tiers des familles paie par jour et par enfant 2,29 euros, un tiers paie entre 2,29 euros et 10 euros et un tiers des familles paie plus de 10 euros.

GESTION DES RELAIS FAMILIAUX

1- La gestion du personnel

La composition des équipes des Relais Familiaux au 1er janvier 2009 est la suivante :

- 1 Directeur *
- 1 Secrétaire comptable *
- 1 Chef de service référente technique*
- 1 Educatrice spécialisée (responsable du Relais Familial de Châtenay-Malabry)
- 1 Puéricultrice (responsable du Relais Familial de Fontenay aux Roses)
- 1 Educatrice Spécialisée*
- 8 Permanentes (Auxiliaires de Puériculture ou T.I.S.F.)
- 1 Maîtresse de Maison*
- 2,64 Aides Educatrices (1.32 sur chaque relais)
- 2 Aides Familiales (1 sur chaque relais)
- 1 Agent d'Entretien *
- 0.5 Agent de Maintenance *
- 0.07 Psychologue *

* Intervenant régulièrement sur les deux Relais Familiaux.

Afin d'aider à une meilleure compréhension, vous trouverez ci-après en tableau l'organigramme fonctionnel des Relais Familiaux avec les remplacements réalisés en 2009 ainsi que l'état des effectifs tout au long de l'année.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

COUP D'POUCE 92
ANNEE 2009

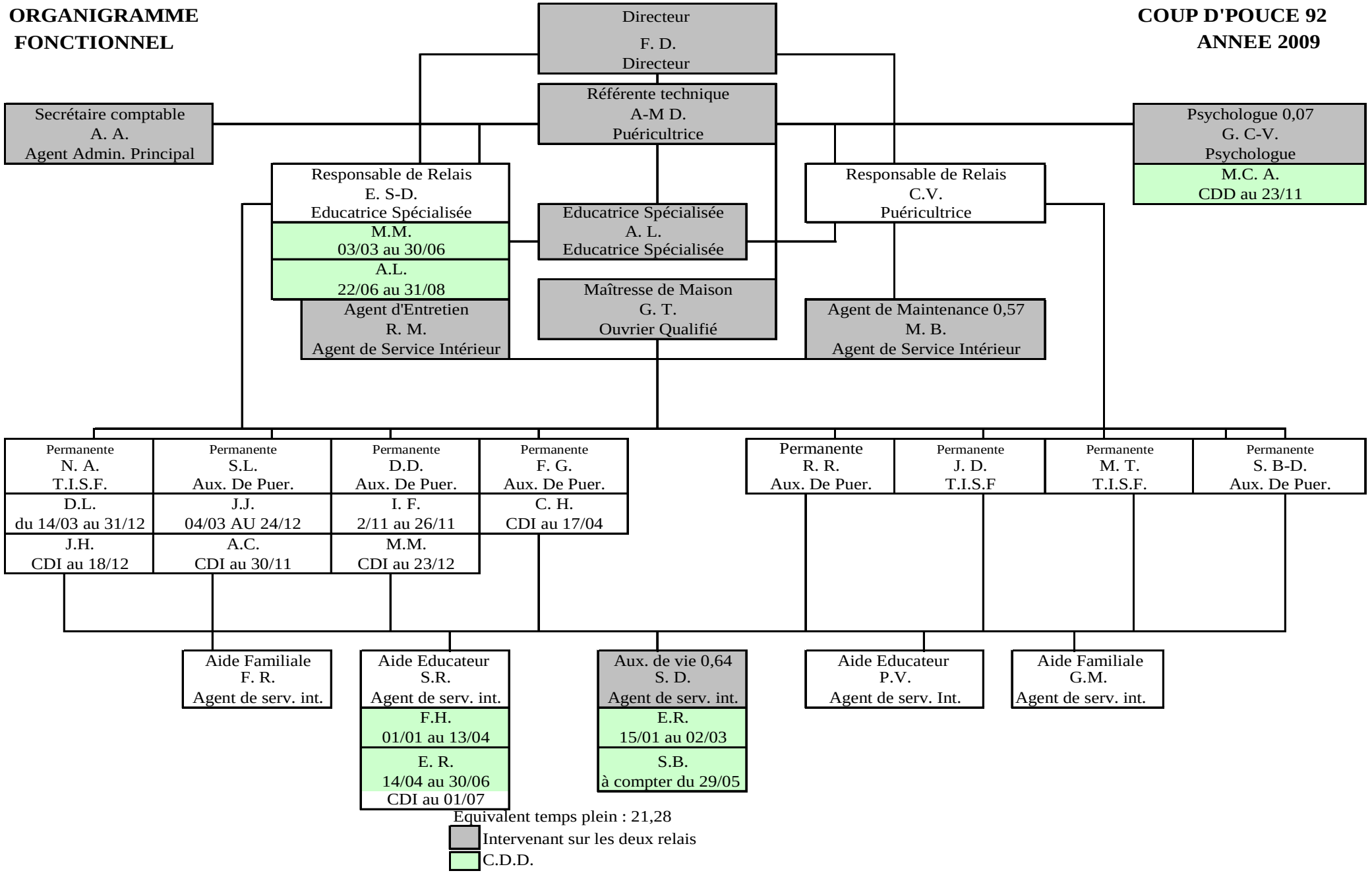

Equivalent temps plein : 21,28

Intervenant sur les deux relais

C.D.D.

ETAT DE PRESENCE DES PERSONNELS (hors congés annuels et trimestriels)

1ER SEMESTRE 2009

N0M	Prénom	Poste de travail	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D.	F.	Directeur	Du 30/12 au 02/01/09					
D.	A-M	Réf. Technique						
V.	C.	Inf. Puéricultrice						
S.	E.	Educatrice Spé.			Du 03/03/2009 au 28/06/09			Du 28/06 au 25
L.	A.	Educatrice Spé.						
M.	R.	Agent d'Entretien						
B.	M.	Ag Maintenance						
A.	N.	T.I.S.F.	Jusq'au 27 avril 2009				Fin de CDI le 27/04	
B.	S.	Aux. Puériculture						du 26/05 au 14/06
L.	S.	Aux. Puériculture		Fin de CDI le 08/02/2009				
D.	D.	Aux. Puériculture						22/05 au 07/06
D.	J.	T.I.S.F.						
R.	R.	Aux. Puériculture						
T.	M.	T.I.S.F.			Du 11/03 au 22/03			
R.	S.	Aide Educateur	du 14/01/2009 au 13/04/2009				*Absence depuis le 14/04/09*	
R.	F.	Aide Familiale				2 au 6/04		
T.	G.	Maitresse de maison						
D.	S.	Aide Educateur	jusqu'au 04/02/09			A compter du 7 avril		
M.	G.	Aide Familiale		17 au 19/02		Du 9/04 au 26/04		
V.	P.	Aide Educateur						
L.	D.	Aide Educateur	du 5 au 9/01	Fin de CDD le 16/01/2009				
G.	F.	Aux. Puériculture		Fin de CDI le 20/02/2009				
A.	A.	Secrétaire comptable				06/04 au 07/04		
H.	F.	Aide Educateur					Fin de CDD le 13/04/2009	
R.	E.	Aide Educateur	CDD à compter du 15/01					
J.	J.	T.I.S.F.	CDI à compter du 04/03/2009					
L.	D.	Aux. Puériculture	CDI à compter du 14/03/2009					
M.	M.	Monitrice Educatrice	CDD à compter du 03/03/2009					fin de CDD le 30/06
B.	S.	Aide Educateur					CDD à compter du 29/05	
H.	J.	T.I.S.F.						
L.	A.	Educatrice Spé.						CDD au 22/06
A.	MC.	Psychologue						
F.	I.	T.I.S.F.						
H.	C.	Aux. Puériculture		CDI à compter du 17/04/2009				

Personnel présent | Arrêt maladie | Congé parental | Congé ss solde | Congé maternité | Congé exceptio

Coup D'Pouce 92 . Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion.

MAJ 290410

ETAT DE PRESENCE DES PERSONNELS (hors congés annuels et trimestriels)

2nd SEMESTRE 2009

N0M	Prénom	Poste de travail	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
D.	F.	Directeur						
D.	A-M	Réf. Technique					Du 30/11 au 14/12	
V.	C.	Inf. Puéricultrice			Du 14/09 au 18/09			
S.	E.	Educatrice Spé.	au 25/07				Du 23/11 au 27/11	
L.	A.	Educatrice Spé.						
M.	R.	Agent d'Entretien						
B.	M.	Ag Maintenance					Du 9/11/09 au 10/11/09	
A.	N.	T.I.S.F.						
B.	S.	Aux. Puériculture						
L.	S.	Aux. Puériculture						
D.	D.	Aux. Puériculture			Du 18/09 au 30/09		22 au 30/11	
D.	J.	T.I.S.F.						
R.	R.	Aux. Puériculture						
T.	M.	T.I.S.F.			11 au 22/09			
R.	S.	Aide Educateur						
R.	F.	Aide Familiale			16/09 au 21/09 et	Du 01/10 au 06/10		
T.	G.	Maitresse de maison						
D.	S.	Aide Educateur						
M.	G.	Aide Familiale		Du 25/08 au 13/09	Du 9/10 au 26/10		et Du 06/11 au 15/11	
V.	P.	Aide Educateur				Du 16/10 au 19/10		
L.	D.	Aide Educateur						
G.	F.	Aux. Puériculture						
A.	A.	Secrétaire comptable						
H.	F.	Aide Educateur						
R.	E.	Aide Educateur	CDI à partir du 1er/07					
J.	J.	T.I.S.F.				24/11 au 30/11		fin de CDI 24/12
L.	D.	Aux. Puériculture				Du 24/11 au 30/11		22/12 au 31/12
M.	M.	Monitrice Educatrice						
B.	S.	Aide Educateur						
H.	J.	T.I.S.F.					CDI à partir du 18/12	
F.	I.	T.I.S.F.					du 5/11 au 26/11	
L.	A.	Educatrice Spé.	Fin de CDD au 31/08					
A.	M.	Psychologue					CDD au 23/11	
H.	C.	Aux. Puériculture						

Personnel présent | Arrêt maladie | Congé parental | Congé ss solde | Congé maternité | Congé exceptionnel

Coup D'Pouce 92 . Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion.

EXPRESSION D'UN MANQUE DE QUOTA D'HEURES EN PERSONNEL POUR UN FONCTIONNEMENT ANNUEL A MINIMA DES RELAIS FAMILIAUX COUP D'POUCE 92
(toutes mesures de redéploiement prises en compte)

(capacité d'accueil : deux relais de quatorze enfants dont quatre à six nourissons chacun)

Besoins à minima en heures auprès des groupes d'enfants (du nourisson à l'adolescent)

(inclus entretien du linge, gestion cuisine et préparation repas,
gestion en partie communications téléphoniques et accueil parents)

Nuits	334 jours	X	10 heures	X	1 personne	X	2 relais	=	6 680	heures
Jours	334 jours	X	14 heures	X	2 personnes	X	2 relais	=	18 704	heures
					TOTAL		**25 384 heures**			

(Pour mémoire, références structure petite enfance :
1 pers. pour 5 enf ne marchant pas, 1 pers. pour 8 enf marchant, hors sujetions complémentaires énumérées ci-dessus)

Besoins à **minima** en heures pour les transports scolaires, contacts et rencontres enseignants

	203 jours	X	1,5 heures	X	2 personnes	X	2 relais	=	1 218	heures

Besoins à **minima** en heures pour les transports activités diverses des enfants

	334 jours	X	1 heure	X	1 personne	X	2 relais	=	668	heures
							Total =		1 886	heures

Besoins à **minima** en heures pour les rencontres parents, enseignants, travailleurs sociaux

Communications téléphoniques, réunions diverses, prise en charge complémentaire des enfants

	335 jours	X	2 heures	X	2 personnes	X	2 relais	=	2 680	heures
							Besoin à minima en heures :		**29 950**	**heures**

Moyens en heures de personnel auprès des enfants

(chef de service, puéricultrice, auxiliaires de puériculture, T.I.S.F., éducatrices spécialisées, aides familiales, aides éducateurs).

	Total annuel par pers (sans congés)	Congés annuels à déduire	Congés trimestriels à déduire	Total annuel par personne		Heures effectuées	
1 personne	1 820,04 heures	-216 h (36 jours CA)*	-108 h(6joursx3 tri)	1 496,04 heures	=	1 496,04	heures
2 personnes	1 820,04 heures	-216 h (36 jours CA)*	-54 h(3joursx3 tri)	1 550,04 heures	=	3 100,08	heures
1 personne	1 820,04 heures	-204 h (34 jours CA)*	-108 h(6joursx3 tri)	1 508,04 heures	=	1 508,04	heures
2 personnes	1 820,04 heures	-192 h (32 jours CA)*	-54 h(3joursx3 tri)	1 574,04 heures	=	3 148,08	heures
1 pers.(0,64)	1 164,83 heures	-123 h (32 jours CA)*	-35 h(3joursx3 tri)	1 006,83 heures	=	1 006,83	heures
2 personnes	1 820,04 heures	-180 h (30 jours CA)	-108 h(6joursx3 tri)	1 532,04 heures	=	3 064,08	heures
9 personnes	1 820,04 heures	-180 h (30 jours CA)	-54 h(3joursx3 tri)	1 586,04 heures	=	14 274,36	heures

17,64	personnes	TOTAL des heures effectuées	27 597,51 heures
		Temps de réunions, travail personnel (minimum conventionnel 6%)	-1 655,85 heures
		TOTAL des heures effectuées auprès des enfants	**25 941,66 heures**

** Plus deux jours de congés payés par tranche de cinq années d'ancienneté.*

Déficit d'heures avec un fonctionnement à minima	**29 950,00**	**heures**
	-25 941,66	**heures**
Soit un manque d'heures de :	**4 008,34**	**heures**

Auquel s'ajoutent les répercussions des congés des autres salariés

1	Directeur	-324 heures
1	Secrétaire	-234 heures
1	Agent d'entretien	-270 heures
0,57	agent de maintenance	-140 heures
		-968 heures

3,57	personnes	DEFICIT D'HEURES TOTAL A *MINIMA*	4 976,34 heures
		Soit 3,14 ETP sur la base de 1 586,04 heures annuelles	

Mise à jour janvier 2010

Cette année a été marquée par les départs des permanentes du Relais Familial de Chatenay-Malabry.

Deux permanentes nous ont quittés pour des problèmes médicaux, deux autres en raison d'un rapprochement familial sur la province.

Le recrutement a été difficile. Les candidates recrutées ont rencontré à plus ou moins brève échéance des difficultés à répondre au profil de poste.

Sur les quatre permanentes remplacées une seule recrue a été maintenue sur le poste, les trois autres postes ont connu à deux reprises des changements.

Malgré nos efforts, certains postes sont restés vacants quelques temps. Un taux de fréquentation moindre à permis quelques regroupements de maison en petites vacances scolaires ou autour des week-ends « prolongés ». Nous avons pu pallier ainsi ce manque de professionnels.

Le congé maternité de la responsable de ce relais n'a sans aucun doute pas contribué à améliorer la situation. Celle-ci a été remplacée cependant dans un premier temps par une monitrice éducatrice puis par une jeune éducatrice spécialisée diplômée.

Les indisponibilités diverses de la référente technique ont pesé aussi sur le management.

La surcharge de travail complémentaire autour de la mise en œuvre avec les équipes du plan de continuité de service en cas de pandémie de la grippe A, autour de la mise en conformité nécessaire des documents contractuels des Relais, la constitution du dossier CROSMS n'ont pas contribué au maintien d'un rythme régulier du fonctionnement de nos structures.

↳ Formation

Cette année encore nous déplorons l'impact négatif du manque de personnel qui nous a condamnés à interdire l'accès des équipes aux sessions de formation qui les intéressaient.

Cependant, une de nos aide-éducatrices a pu commencer une formation de Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Cette année encore deux réunions internes sur le fonctionnement des services sociaux et médico-sociaux du département et leur articulation avec les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92 ont été proposées et animées par le directeur auprès des jeunes professionnelles nouvellement arrivées dans l'équipe.

Le départ pour congé parental de notre aide-éducatrice déficiente auditive a mis un terme à la formation "apprentissage à la langue des signes", au regret de toute l'équipe.

Nous avons participé au Forum des Associations de la ville du Plessis Robinson. Divers membres de l'équipe, ainsi qu'une bénévole, se sont organisés pour préparer cette journée et contribuer à favoriser l'accès à la connaissance de l'offre de prestations que propose COUP D'POUCE 92 aux familles Robinsonnaises.

↳ Les bénévoles

Nous avons pu bénéficier de la disponibilité et du soutien indéfectible de certains des bénévoles, déjà à nos côtés l'année dernière.
Nous les remercions pour leur appui et l'intérêt qu'ils portent au projet COUP D'POUCE 92. Ainsi sur certains temps spécifiques tels les réunions d'équipe, quelques soirées en semaine, les soirées du dimanche parfois, leur aide nous est très précieuse.

Pour d'autres, des modifications dans leur emploi du temps ou l'évolution de leur carrière professionnelle ne leur ont pas permis de poursuivre leur action auprès de l'Association.

Pendant les vacances de Noël les membres du Lions Club de Fontenay-aux-Roses/Vallée-aux-Loups ont eu beaucoup de succès lors de leur venue sur le Relais de Châtenay-Malabry. Le spectacle a été applaudi chaleureusement et la distribution de bonbons et de cadeaux personnalisés a ravi petits et grands.
Les places de cirque offertes encore cette année ont également permis à tous de passer un très agréable moment.
C'est avec un grand plaisir que nous avons retrouvé lors de notre fête de Noël le "Père Noël" qui avait déjà émerveillé les enfants à la fête de Noël en 2008.

Le conseil d'administration : deux nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration pour pourvoir le poste libéré par la démission d'un membre du précédent conseil d'administration, resté vacant par l'un de nos administrateurs depuis un certain temps.

↳ Les étudiantes

Les étudiantes présentes l'année dernière continuant leurs études ont toutes deux manifesté leur désir de rester à COUP D'POUCE 92. Nous avons donc cette année, bénéficié de leur soutien plus expérimenté auprès des enfants et de l'équipe.

Mais si le temps du recrutement a été ainsi "épargné", ce n'est que suite à une concertation et une décision collégiale de l'équipe que la réponse a été favorable à ces demandes. En effet, les avantages et les inconvénients de ces renouvellements ont été évoqués ensemble, et chacun a pu donner son avis avant d'entériner les accords.

En échange de la chambre mise à leur disposition et de la demi-pension offerte, ces étudiantes permettent un appui sur certains temps précis : en soirée et la

nuit, pour que la permanente ne se retrouve pas seule auprès du groupe d'enfants, quand les autres membres de l'équipe ne sont plus là.

↳ Les stagiaires

Contribuer à la formation des futures professionnelles nous apparaît plus que jamais une mission majeure à accomplir.
Les établissements avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années continuent assidûment de proposer COUP D'POUCE 92 comme terrain de stage à leurs élèves.
Il en ressort toujours des échanges intéressants, même s'il nous semble que ces derniers temps, le niveau de compétence n'est plus le même : élèves en difficultés personnelles, niveau de connaissances et compréhension moins élevé, absence d'investissement parfois.
Ces nouveaux éléments qu'il nous faut prendre en compte dans l'encadrement des stagiaires s'ajoutent aux pressions subies par les membres de l'équipe, et demande à chacun un surcroît d'investissement dans la prise en charge quotidienne.
Lycées professionnels, GRETA (Châtenay-Malabry, Boulogne Billancourt), écoles d'éducateurs spécialisés, collèges (Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Bagneux), écoles privées…, nous confient régulièrement des élèves de formations diverses et variées :

- Auxiliaire de Puériculture,
- Educateur Spécialisé,
- Stagiaire CAFERUIS
- C.A.P Petite Enfance,
- B.E.P Sanitaire et Social,
- Moniteur Educateur,
- Educateur de Jeunes Enfants,
- Stage de sensibilisation de troisième,

Les séjours et évènements

Au mois de Juillet

Festyland :

Un séjour de 2 jours (et une nuit à l'hôtel) a pu être proposé à un groupe de 7 enfants de plus de 10 ans au parc d'attractions Festyland à côté de Caen. La proximité de la mer a permis que ces deux jours même s'ils ont passé très vite, soient pour les enfants synonymes de petites vacances puisqu'ils ont pu allier détente, séjour à la mer et amusement au sein du parc.

Parc Astérix et Famiparc :

Nos moyens ne nous ont malheureusement pas permis d'organiser plusieurs séjours avec une nuit sur place. Pourtant les différents services AEMO nous ont encore sollicités et auraient aimé pouvoir proposer à certaines familles qu'ils suivent, des mini-séjours comme cela avait pu se pratiquer les années précédentes.

Nous sommes parvenus néanmoins à proposer deux journées de détente à deux groupes de 7 enfants encadrés par 2 adultes. L'un au parc Astérix pour les plus de 8 ans, l'autre à Famiparc plus adapté aux tous petits pour des enfants âgés de 2 ans1/2 à 5 ans.

Au mois d'Août :

Des séjours à la mer ont pu être organisés :

Deux groupes de 7 enfants accompagnés de 2 adultes ont pu partir au bord de la mer. L'un pendant 2 jours et une nuit, l'autre pour une journée.

Heureusement le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous et ces journées bien que trop courtes, ont été synonymes de détente, de joie et de plaisirs partagés pour tous.

2- La gestion administrative

Une nouvelle secrétaire comptable a pu mettre à profit cette année pour remettre un peu d'ordre dans l'organisation de notre centre de gestion, mise à mal par sa prédécesseur dont nous nous sommes séparés au terme de huit mois d'exercice.

Collaboratrice précieuse et d'une compétence certaine, elle a su apporter au directeur et à l'équipe de direction toute l'assistance dont ils avaient besoin afin de mener à bien le travail entrepris autour de l'élaboration et mise à jour de l'ensemble des documents contractuels nécessaires au fonctionnement des Relais Familiaux.

Malheureusement, malgré une recherche active de logement, celle-ci n'a pu concrétiser son installation sur la région. Un retour en province dans sa famille est donc programmé début 2010.

Pointe donc encore pour 2010 un surcroît de travail inhérent à ce changement de secrétaire entraînant de fait un temps de recrutement puis de « formation » et d'adaptation au poste.

Nous avons encore cette année un peu plus développé le travail en utilisant le réseau internet : gain de temps, optimisation des échanges et communication d'informations entre tous les membres de l'équipe et avec l'ensemble des services extérieurs.

Une partie du travail s'effectue parfois au domicile de certains ce qui a le mérite « d'agrandir » de façon virtuelle la surface de nos locaux consacrés à la gestion.

Nous souhaitons cependant trouver enfin une solution à ce problème d'exigüité des locaux et libérer de « cette verrue administrative » le lieu de vie des enfants accueillis sur le relais de Fontenay aux Roses.

3- La gestion au quotidien

Le Relais Familial de Châtenay-Malabry a souffert du départ de ses permanentes (raison médicale, raison personnelle). Malheureusement, les nouvelles embauchées n'ont pas toutes réussi à satisfaire aux exigences du poste et il a fallu reprendre le cours des recrutements. C'est une charge supplémentaire et peu évidente pour le directeur et l'équipe qui se donnent beaucoup de mal à chaque fois pour accompagner la nouvelle collègue au mieux dans sa prise de poste.
C'est aussi un investissement non négligeable pour la responsable de maison qui, revenant de son congé de maternité a dû faire face à une équipe presque entièrement renouvelée.
Le Relais Familial de Fontenay-aux-Roses quant à lui n'a heureusement pas eu à subir de tels changements.

Pour pouvoir continuer à fonctionner malgré les postes manquants, nous avons du mettre en place une nouvelle organisation qui, si elle a pallié les « manques » n'a pas permis aux uns et aux autres de s'investir de la même manière dans la prise en charge des maisons. Malgré les réflexions menées et toutes les précautions prises, cette organisation, qui a obligé les permanentes à changer fréquemment de Relais, a contraint les enfants à s'adapter aux changements d'équipe répétés et a porté un certain préjudice à la cohérence du travail d'équipe.

Malgré les trois « temps plein » manquant dans nos effectifs, nous sommes soucieux de maintenir une qualité de prestation optimum auprès des familles et des enfants accueillis sur les Relais :

- maintien des accompagnements dans les lieux de vie habituels (assistante maternelle, crèche, jardin d'enfants, maternelle, école élémentaire, collège, activités autour du chant, du sport, du culte...),
- maintien des accompagnements pour des départs en colonie de vacances ayant lieu au cours d'un accueil,
- écoute et disponibilité auprès des parents et des enfants...

Nous avons remarqué que pour l'année 2009, les accompagnements autour d'activités cultuelles ont été plus nombreux : cours de Coran, cours de Catéchisme …

Certains accueils d'enfants porteurs de handicaps physiques et /ou mentaux ont beaucoup mobilisé les équipes : aménagement des locaux, aménagement des temps de vie ensemble pour que le handicap ne soit pas source d'isolement, gestion d'un groupe impliquant un élément très perturbateur… Les discussions sur la différence ont été riches de sens pour tous.
C'est un des aspects spécifiques du projet COUP D'POUCE 92 : mêler moments emplis de générosité où certains enfants se révèlent d'une grande délicatesse envers l'autre et apprentissage de la tolérance.

Une des particularités rencontrées cette année a été celle des séjours d'enfants pour lesquels les parents partis à l'étranger n'avaient pas pu donner de date de retour précise. Selon l'âge des enfants concernés et le fait d'être en fratrie ou non (bénéficiant alors d'une force supplémentaire représentée par le lien entre frères et sœurs), les fins de séjour ont été plus ou moins difficiles à vivre. En effet, pour certains enfants sans nouvelles de leurs parents il était difficile de voir les parents des autres enfants évoluer dans la structure ainsi que les allers et retours de certains pendant les week-ends. De notre côté le stress de ces enfants était difficile à gérer dans la mesure où nous n'avions pas de réponse satisfaisante à leur apporter.

Les difficultés financières rencontrées, de plus en plus lourdes, ont eu des retentissements divers:

- organisations de sorties un peu "extraordinaires" plus limitées car trop coûteuses pour un grand groupe d'enfants
- gestion difficile des stocks alimentaires du fait d'un choix d'articles encore plus contraignant que précédemment.

Cette année nous avons reçu régulièrement des dons (jouets, vêtements, mobilier, vaisselle…) issus de donateurs connus ou non, dont certains articles ont pu être redistribués à des familles dans le besoin.

Face à ces difficultés constantes et grâce à la conscience professionnelle de chacun nous avons pu nous appuyer sur les outils mis en place les années précédentes et permettre ainsi de limiter les conséquences néfastes qu'aurait pu avoir la pénurie de personnel.
Pour une meilleure cohésion des équipes et pour une harmonisation des pratiques indispensables à la bonne prise en charge des enfants et de leurs familles, nous avons maintenu la fréquence des réunions comme nous l'avions fait les années précédentes et ce malgré les difficultés d'organisation que cela engendre. Ces réunions sont :

- une réunion d'équipe hebdomadaire
- une réunion de l'équipe de direction hebdomadaire
- une réunion mensuelle de 3 heures avec la psychologue.

A ce travail en équipe s'ajoutent d'autres « outils » qui favorisent le passage de l'information entre tous :

- un classeur de contrats
- un cahier de liaison*
- un classeur de demandes d'accueil
- un cahier de communications téléphoniques*
- un cahier de réunion d'équipe*
- un semainier
- un cahier de travaux
- un état de présence journalier
- des fiches d'horaires mensuelles

(* documents accessibles en ligne pour chaque salarié)

Tous ces outils qui sont une aide précieuse au travail d'équipe font régulièrement l'objet en réunion d'un travail de réflexion dans le but de les améliorer.

Autour de la grippe A (H1N1) :

Comme pour tous les établissements accueillant du public, nous avons dû nous organiser pour faire face au risque d'une épidémie éventuelle de grippe A. Sous l'égide du Ministère de la Santé et des Sports, ainsi que celle du Service de Contrôle des Etablissements du Conseil Général des Hauts-de-Seine, nous avons :

- répondu aux directives des deux instances précédemment citées,
- mis en place des mesures de prévention,
- participé à la formation des membres de l'équipe,
- informé les membres de l'équipe en temps réel de l'évolution de la pandémie,
- constitué des stocks de masques chirurgicaux, de masques FFP2, de gants chirurgicaux, de solutions hydro-alcoolique en format individuel et collectif, de produits ménagers adaptés, de bombes aérosols désinfectantes adaptées,
- constitué des stocks alimentaires de produits non périssables pour environ deux mois (ceci pour anticiper une éventuelle pénurie).

Pour mettre au point cette organisation spécifique, il a fallu investir un temps non négligeable, notamment de la part du Directeur de l'Association et de la Responsable du Relais de Fontenay aux Roses, plus particulièrement en charge de ce dossier. Les échanges de courriels ont été nombreux, pour affiner notamment le "plan de continuité des services" attendu par le Service de Contrôle des Etablissements ; les temps de réflexion aussi, pour pouvoir permettre d'élaborer ce plan et le rendre applicable (avec nos moyens déjà diminués, on peut imaginer à quel point cela n'a pas été facile).

L'investissement en temps a été important également auprès des fournisseurs de matériel médical car les délais de livraison n'ont pas été tenus pour la

plupart (comme sur tout le territoire national), or la pression que nous subissions était forte pour que chacun soit prêt à prendre en charge des patients contaminés.

Nous représentions une cible privilégiée du fait de la nature de notre activité : accueil d'une population particulièrement touchée par cette infection (de plus, sur deux sites), multiplication des risques de contamination du fait de la fréquentation de plusieurs sites scolaires, turn-over incessant des enfants issus de différentes communes...
Cela a retenti sur le travail des équipes dont la vigilance autour du dépistage des signes cliniques de fièvre, courbatures, douleurs articulaires et toux a été accrue.

Le coût final de cette opération a été très important pour une association de notre taille, d'autant qu'il nous a incombé en totalité. Il nous a fallu renoncer à certaines dépenses prévues au budget pour nous permettre d'assumer le coût important de cette opération fort onéreuse, imprévue et pouvant s'être avérée démesurée au final.
Certes la prévention, terrain que nous connaissons fort bien, n'est pas une « option », nous avons donc pris nos responsabilités en conséquence, mais cela a contribué à nous fragiliser un peu plus encore.

OBJECTIFS REALISES EN 2009

Le poste supplémentaire d'infirmière puéricultrice demandé n'a pas été accordé malgré l'expression pressante de son besoin retrouvé dans ce rapport d'activités et dans ceux des années précédentes.

Le calcul 2010 de manque en quota d'heures (cf page 30) montre pourtant que 3.14 postes « équivalents temps plein » supplémentaires seraient nécessaires pour un fonctionnement sécurisé de nos Relais Familiaux.
A défaut, avec ce résultat, si nous avons l'impression « d'avoir fait le tour du problème », nous avons surtout au regard de la crise actuelle et de la politique qui en résulte en matière de création d'emploi, atteint « la quadrature du cercle » !

Les appareils électroménagers professionnels ont été remplacés comme prévu au fil des pannes rencontrées par du matériel domestique à bas prix. Un échange plus régulier de ce type de produit revient au final moins cher que les interventions ponctuelles très onéreuses des entreprises spécialisées dans les machines de type professionnel.

Les travaux engagés sur les Relais et les achats en mobilier pour cette année ont répondu à des problèmes d'hygiène et de sécurité.

Sur Châtenay-Malabry, sécurisation d'un accès aux locaux, échange de la cabine de douche pour le personnel et installation d'une nouvelle centrale incendie en remplacement de l'ancienne (hors d'usage et plus de pièces de rechanges-19 ans d'âge), avec maintien des périphériques existants (détecteurs, sirènes, indicateurs d'action)

Sur Fontenay aux Roses, installation d'un bloc porte coupe-feu dans la salle à manger avec ouverture aux normes exigées par la commission sécurité incendie. Echange du plan de travail autour de l'évier de la cuisine. Achat de mobilier adapté et sécurisé pour la salle de vie. Echange de deux armoires rendues dangereuses du fait de leur vétusté (anciens dons faits à l'association)

Le travail envisagé de mise à jour de l'ensemble des documents contractuels afin de satisfaire aux exigences légales conformément aux préconisations de la Délégation Evaluations Politiques et Audit a pu être mené à terme avec la participation active des équipes.

OBJECTIFS ET SOUHAITS POUR 2010

En fonction de notre trésorerie, nous devons continuer à satisfaire en priorité les besoins des Relais en matière d'hygiène et de sécurité.

- Des travaux de mise en conformité doivent être engagés sur le Relais de Fontenay aux Roses conformément aux demandes de la commission de sécurité incendie : rajout de détecteurs dans les locaux techniques et sécurisation d'autres pièces avec la pose de portes coupe-feu. L'échange de la centrale incendie se révèle indispensable comme sur le Relais de Châtenay-Malabry puisqu'il s'agit du même modèle devenu obsolète.
- Sur le Relais de Châtenay-Malabry quelques travaux de rénovation dans la cuisine sont à prévoir afin de garantir une meilleure qualité d'hygiène. La réalisation de ces travaux sera toutefois aléatoire, les propriétaires du pavillon ayant signifié fin décembre la volonté de vendre leur bien et de ne pas renouveler le bail qui se termine le 30/10/2010.
- Nous devrions au cours de cette année 2010 finaliser la mise en place de livraison en liaison froide de repas en lien avec les cuisines centrales de chacune des deux communes. L'achat de matériel de réfrigération adapté risque de se révéler indispensable.
- L'échange d'un minibus vieux de plus de huit ans apparaît de même incontournable.

Dans un avenir qui se rapproche rapidement, les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92 vont voir partir François et Anne-Marie DUBOIS, initiateurs du projet. Ceux-ci en effet vont être appelés à prendre leur retraite …bien méritée !

L'association COUP D'POUCE 92 souhaite voir conserver dans son intégralité, l'originalité et les spécificités du projet initial qui font la réussite des Relais Familiaux.

Confrontée chaque jour à des exigences légales de plus en plus complexes, portant de lourdes responsabilités difficiles à assurer lorsqu'on est une petite association, COUP D'POUCE 92 souhaite mutualiser ses activités avec un partenaire ayant l'envergure nécessaire et partageant les mêmes idéaux.

La Fondation d'Auteuil a donc été contactée. Celle-ci s'est montrée intéressée par le projet. Un partenariat a pu déjà être engagé autour, entre autres, de la réalisation du dossier CROSMS. Après un audit, la contractualisation de ce rapprochement devrait intervenir courant 2010.
Nous espérons arriver à un accord qui permettra au projet des Relais Familiaux COUP D'POUCE 92 de perdurer dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaitons grâce à une mutualisation de nos réflexions et de nos moyens obtenir de meilleures garanties de fonctionnement de nos Relais Familiaux afin de satisfaire aux besoins de l'ensemble des enfants accueillis et de leur famille et de répondre aussi et ainsi aux préconisations du département.

CONCLUSION

Depuis maintenant cinq ans, le manque de personnel récurrent, les problèmes de trésorerie trop fréquents, des exigences légales et administratives trop contraignantes mettent souvent à rude épreuve le dévouement et l'enthousiasme de nos personnels et bénévoles pourtant très engagés et militants. Plus d'une fois la tentation fut forte de tout abandonner. Les marques de sympathie, d'encouragements et de soutien fort des enfants, des familles, des collègues de tous services confondus ont permis jusque là de l'éviter.

Mais l'heure de la retraite va bientôt sonner…
Pour François et Anne-Marie qui depuis vingt années
Portent leur projet contre vents et marées
Avec l'aide constante et obstinée
de leurs amis, famille et « associés »

Il va s'agir pour l'Association et son Conseil d'Administration
De trouver des solutions
Et de tenter de répondre de la meilleure façon
A l'ensemble des problèmes rencontrés.

NON, COUP D'POUCE 92 ne doit pas lâcher !
NON, les Relais Familiaux ne doivent pas fermer !

Les enfants, leurs familles ne doivent pas être oubliés.
Tant d'années de travail effectuées, tant d'énergies dépensées
Ne pourraient d'un coup être gommées.
Alors germe l'idée de mutualiser ses activités
Ou même de « passer le relais ».
N'y a-t-il pas expression plus appropriée
Pour ce projet de Relais Familial ?
Préserver la famille n'est-il pas notre idéal ?

Dès lors, une recherche dans le champ social
S'engage pour trouver une préoccupation semblable.
La Fondation d'Auteuil, dont l'expérience est plus que respectable
Semble partager notre idéal.
Les contacts sont pris, un partenariat s'engage
Et commence à porter ses fruits.
Aux termes de deux mois d'un audit requis,
Si les conditions énoncées paraissent acceptables,
Une procédure de rapprochement devrait pour 2010
Pouvoir se faire d'une façon honorable,
COUP D'POUCE 92 demeurera viable
Et pour les enfants et leurs familles
Survivra le Relais Familial.

QUELQUES CHIFFRES

En dix neuf années d'activité : 11 068 demandes concernant 17 636 enfants, 6 138 enfants accueillis.

1er décembre 1990, ouverture du Relais Familial de Châtenay-Malabry.

1991 : 265 demandes d'admissions concernant 482 enfants,
197 enfants accueillis.

1992 : 331 demandes d'admissions concernant 572 enfants,
218 enfants accueillis.

1er juillet 1993, ouverture du second Relais Familial à Châtillon.

1993 : 347 demandes d'admissions concernant 553 enfants,
255 enfants accueillis.

1994 : 579 demandes d'admissions concernant 918 enfants,
373 enfants accueillis.

20 juin 1995, fermeture du Relais Familial de Châtillon.

1er octobre 1995, ouverture du Relais Familial à Fontenay-aux-Roses.

1995 : 563 demandes d'admissions concernant 907 enfants,
339 enfants accueillis.

1996 : 591 demandes d'admissions concernant 961 enfants,
428 enfants accueillis.

1997 : 661 demandes d'admissions concernant 1 031 enfants,
381 enfants accueillis.

1998 : 791 demandes d'admissions concernant 1 244 enfants,
454 enfants accueillis.

1999 : 813 demandes d'admissions concernant 1 321 enfants,
472 enfants accueillis.

2000 : 765 demandes d'admissions concernant 1 186 enfants,
343 enfants accueillis.

2001 : 686 demandes d'admissions concernant 1 128 enfants,
313 enfants accueillis.

2002 : 631 demandes d'admissions concernant 967 enfants,
270 enfants accueillis.

2003 : 550 demandes d'admissions concernant 879 enfants,
278 enfants accueillis.

2004 : 573 demandes d'admissions concernant 909 enfants,
299 enfants accueillis.

2005 : 490 demandes d'admissions concernant 799 enfants,
281 enfants accueillis.

2006 : 598 demandes d'admissions concernant 951 enfants,
288 enfants accueillis.

2007 : 614 demandes d'admissions concernant 975 enfants,
305 enfants accueillis.

2008 : 647 demandes d'admission concernant 1007 enfants,
342 enfants accueillis.

2009 : 573 demandes d'admission concernant 846 enfants,
302 enfants accueillis.

A N N E X E S

1 à 11 : Graphiques et histogrammes.

12 : Livret d'accueil.

13 : Contrat type avec imprimé de renseignements complémentaires.

14 : DIPEC.

15 : Règlement intérieur.

16 : Règlement de fonctionnement.

17 : Questionnaire de satisfaction.

Causes de l’accueil

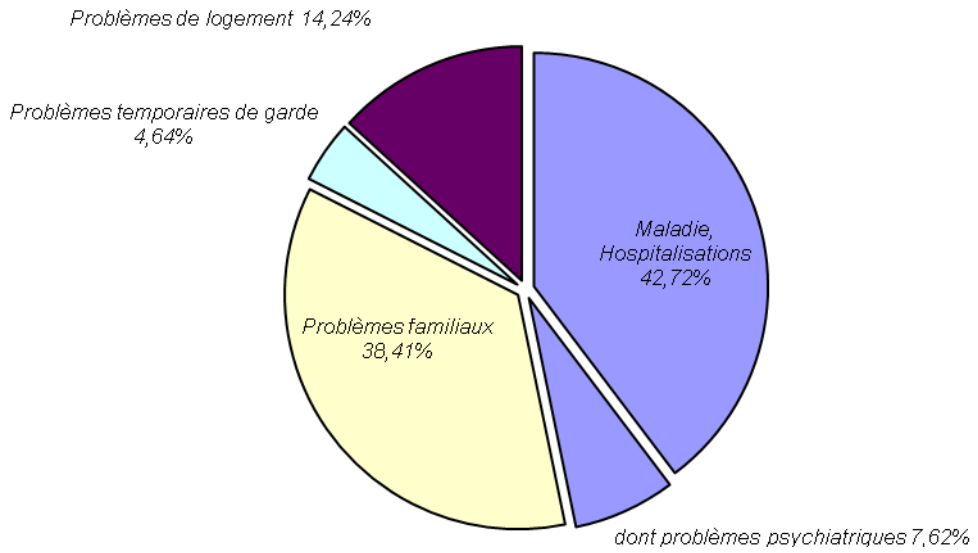

Annexe 1

Mouvements et jours de présence

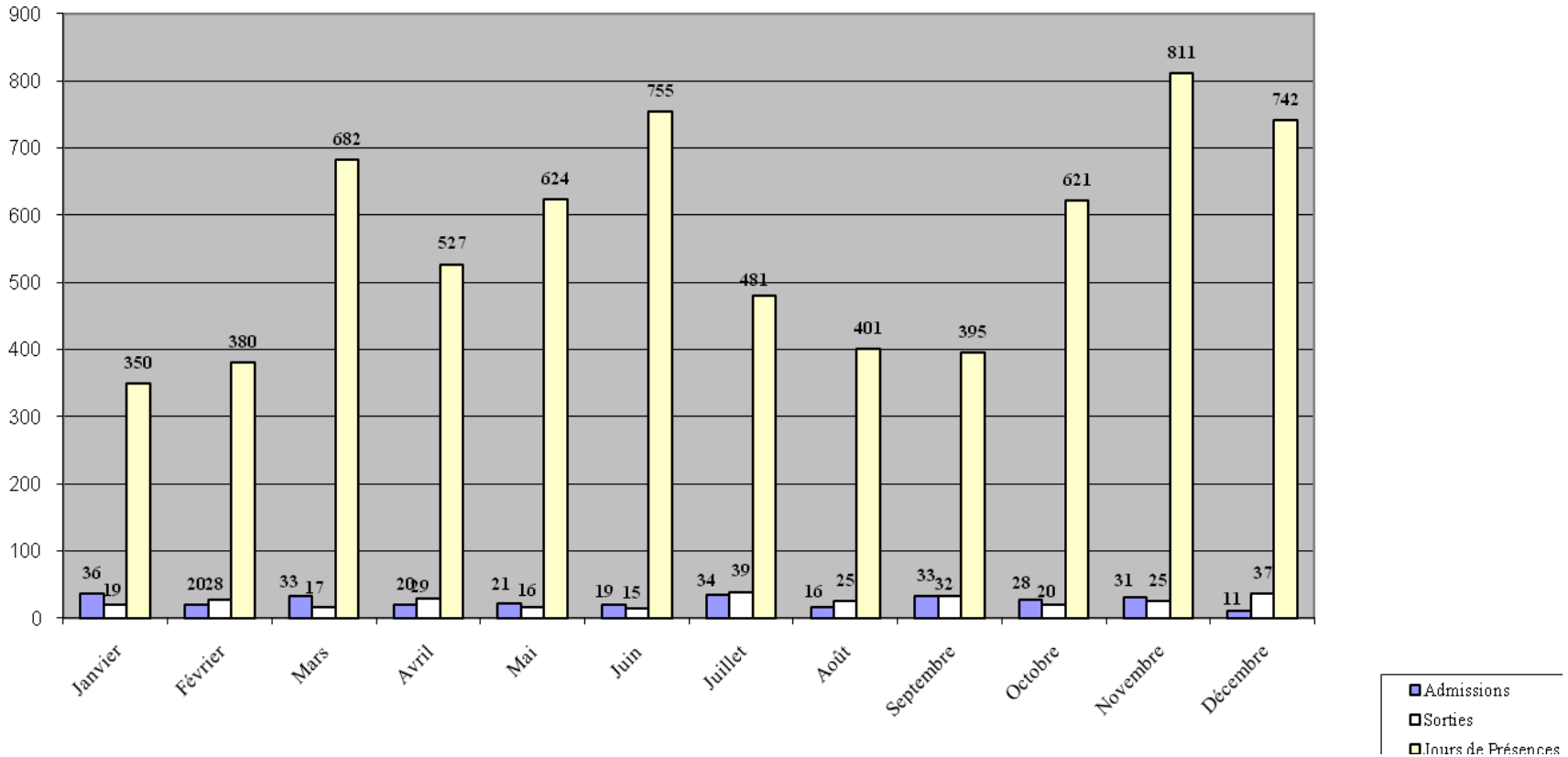

Annexe 2

Moyennes d'occupation

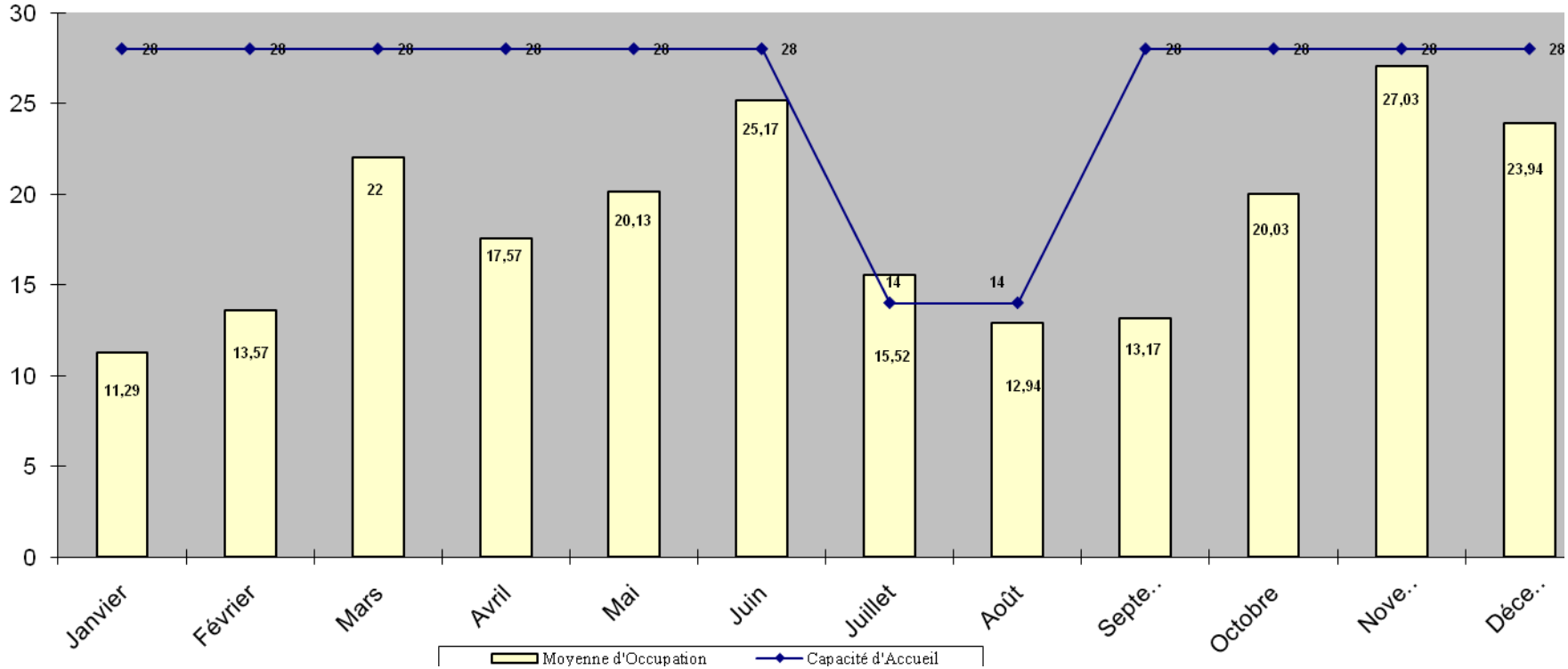

Annexe 3

Moyennes d'occupation

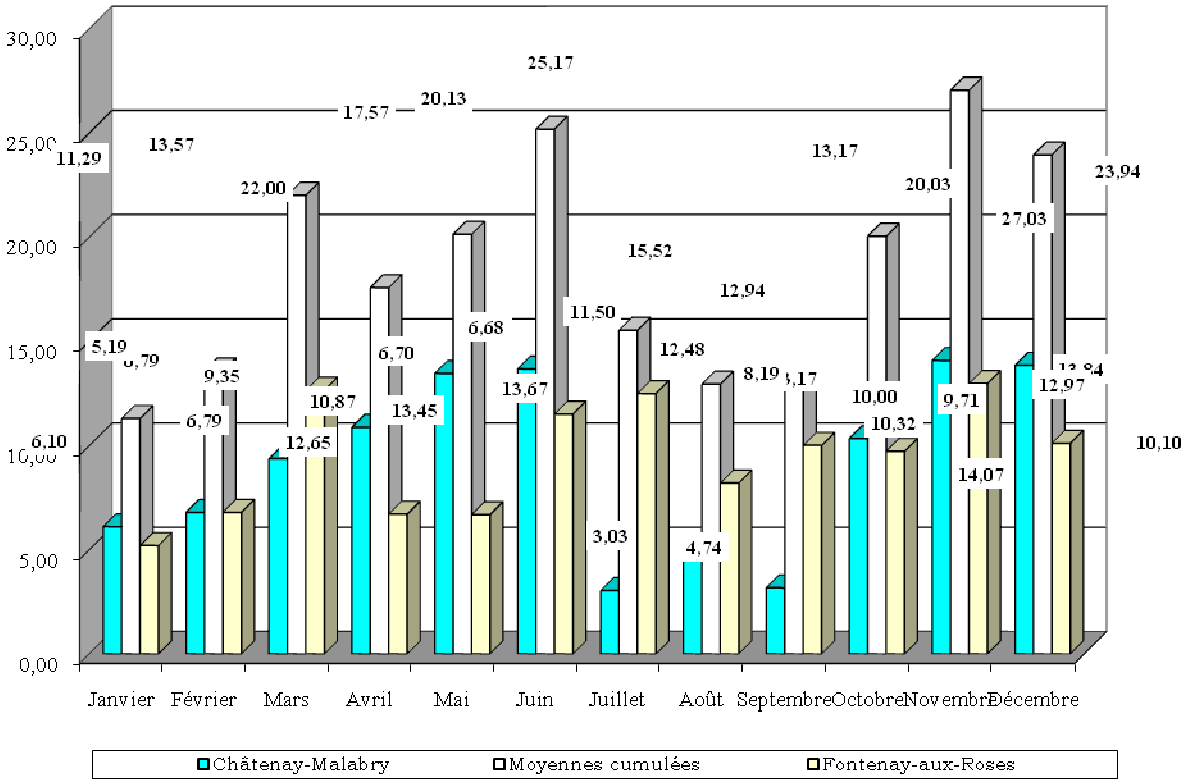

Annexe 3 bis

Durée moyenne des séjours

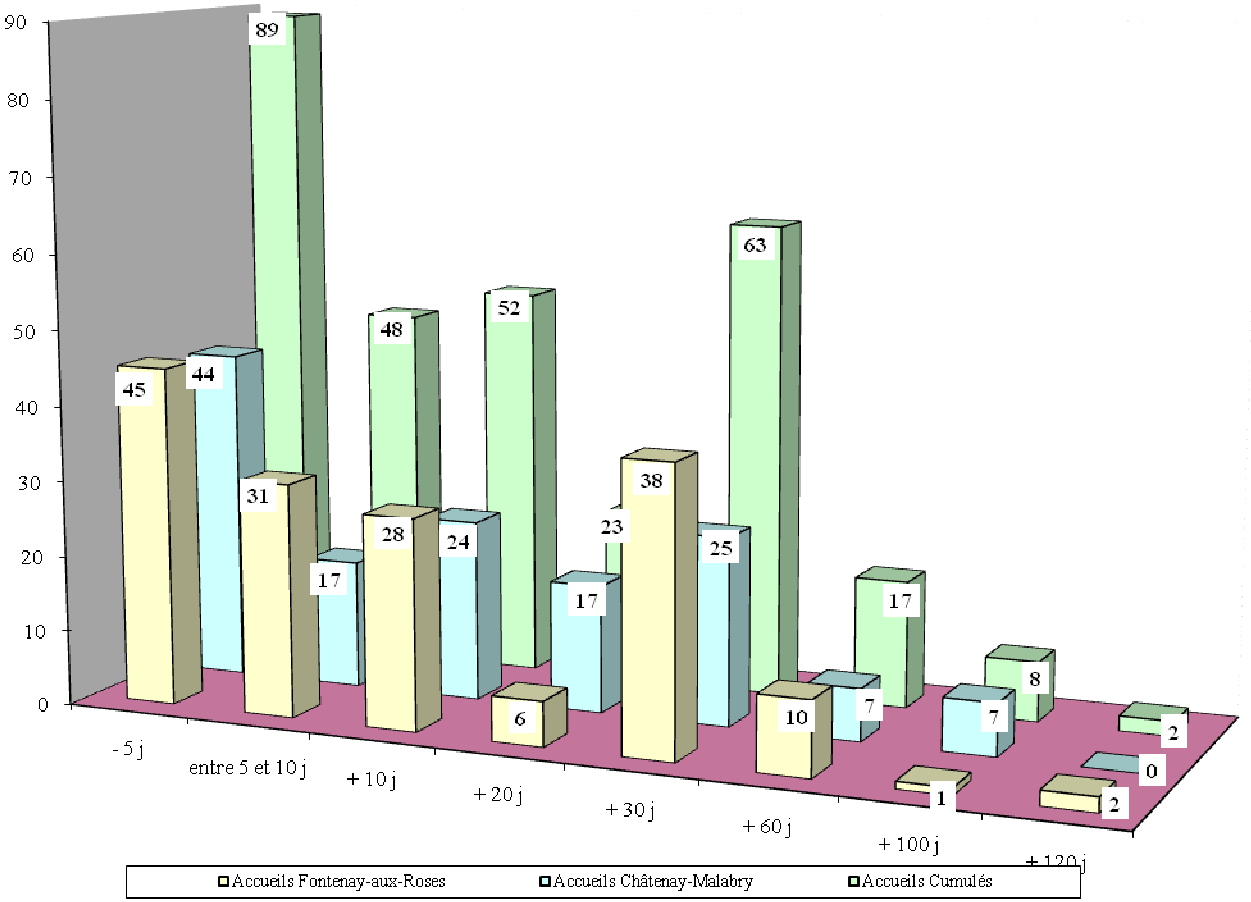

Annexe 4

Enfants par commune

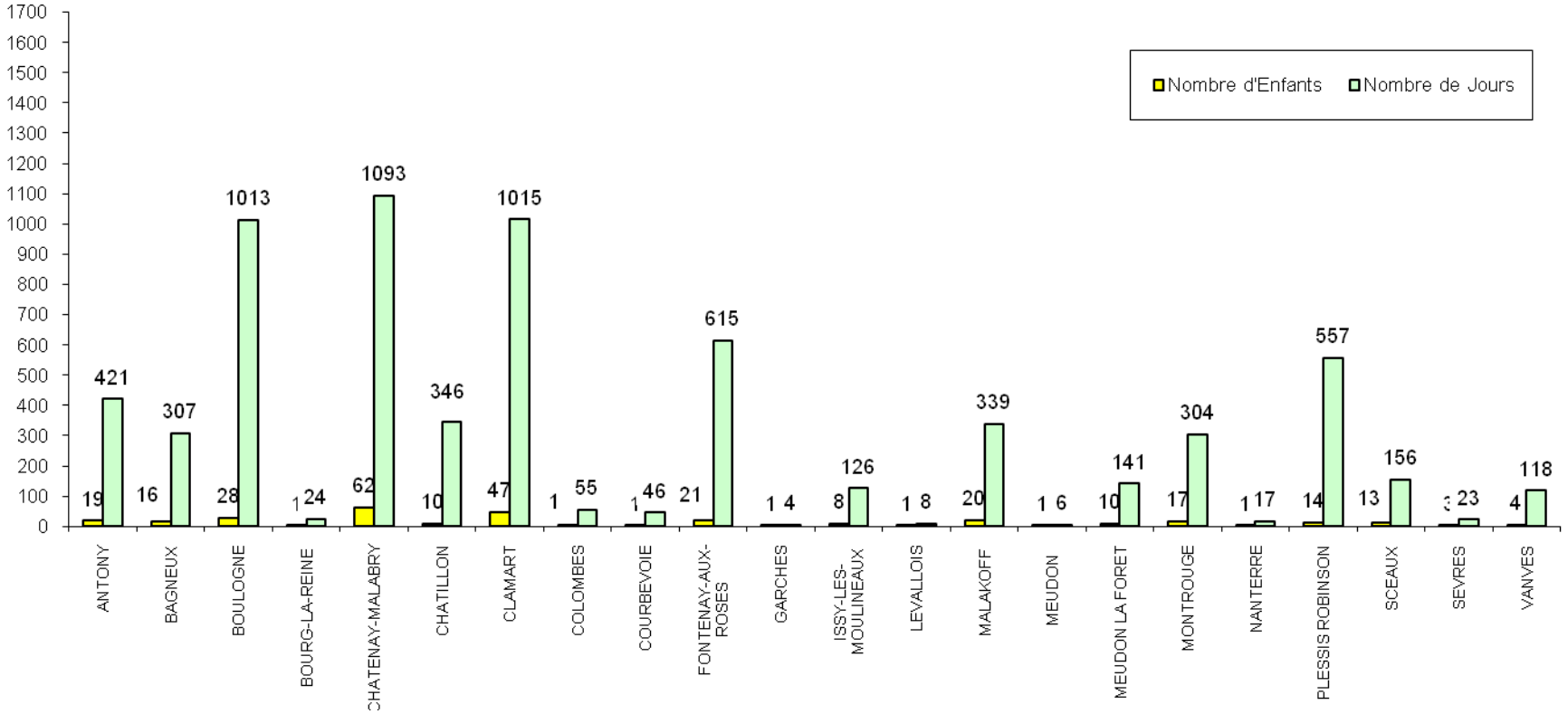

Annexe 5

Origine des demandes

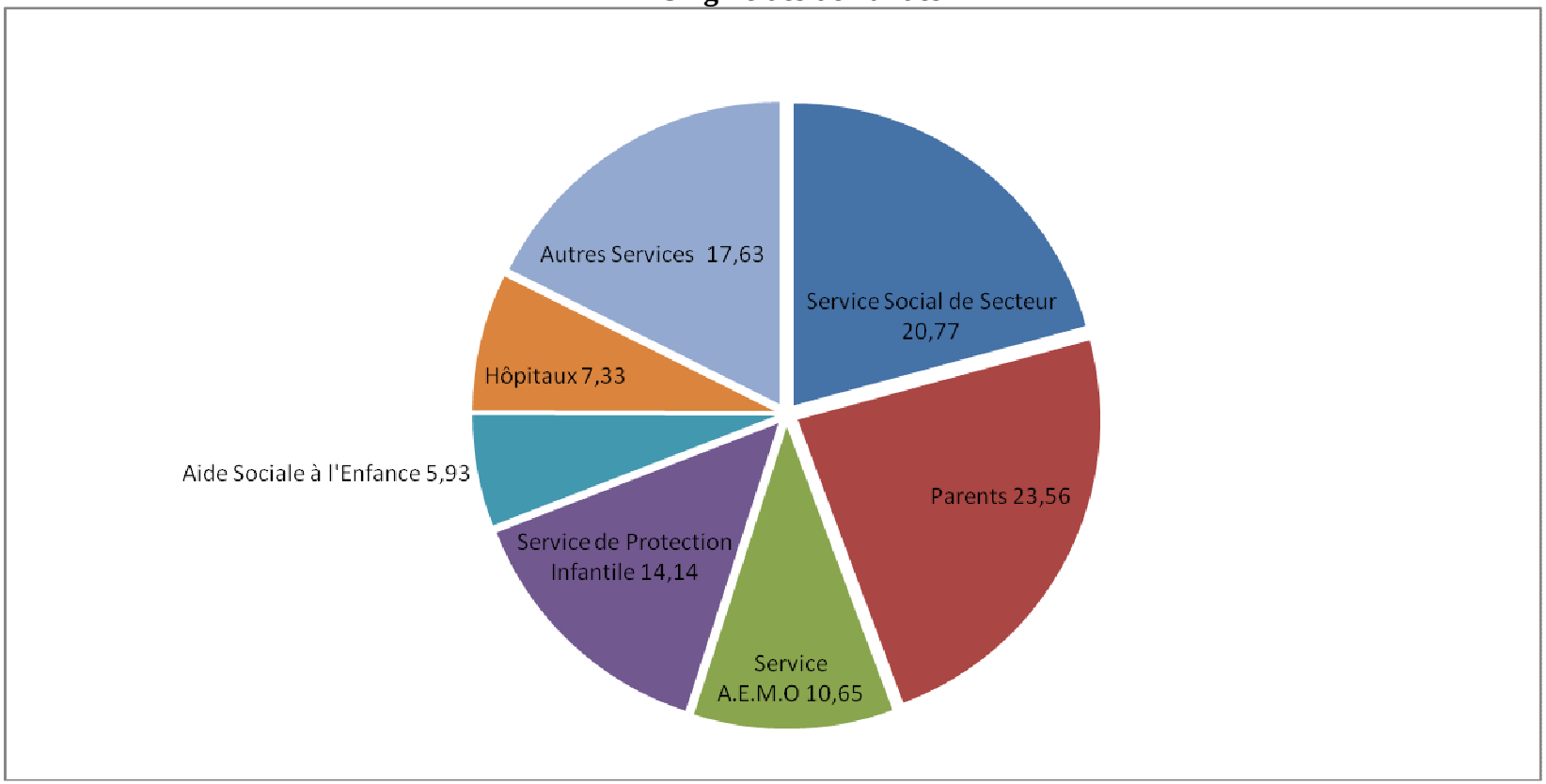

Annexe 6

Causes de la demande

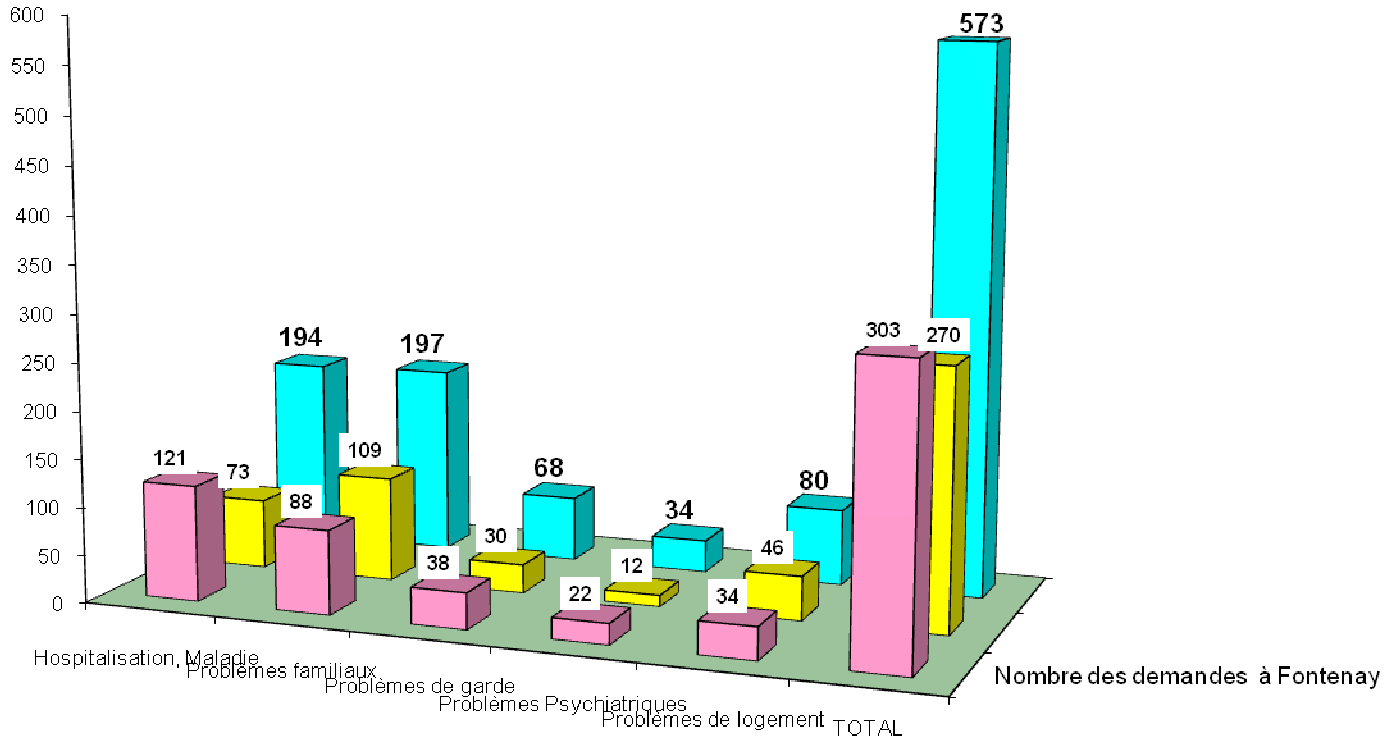

Annexe 7

Causes des non-accueils

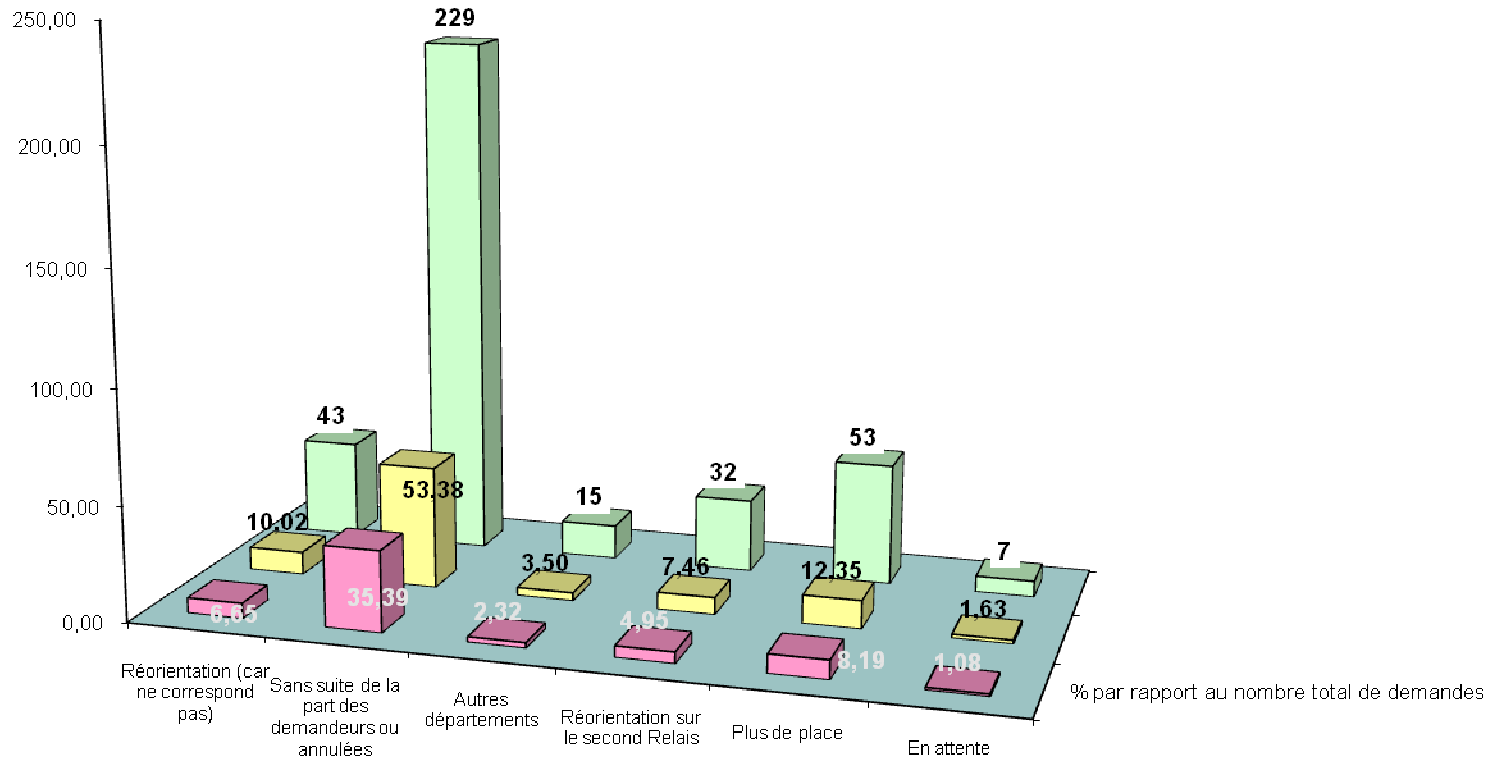

Annexe 8

Comparatif accueils, journées, durée sur 6 ans

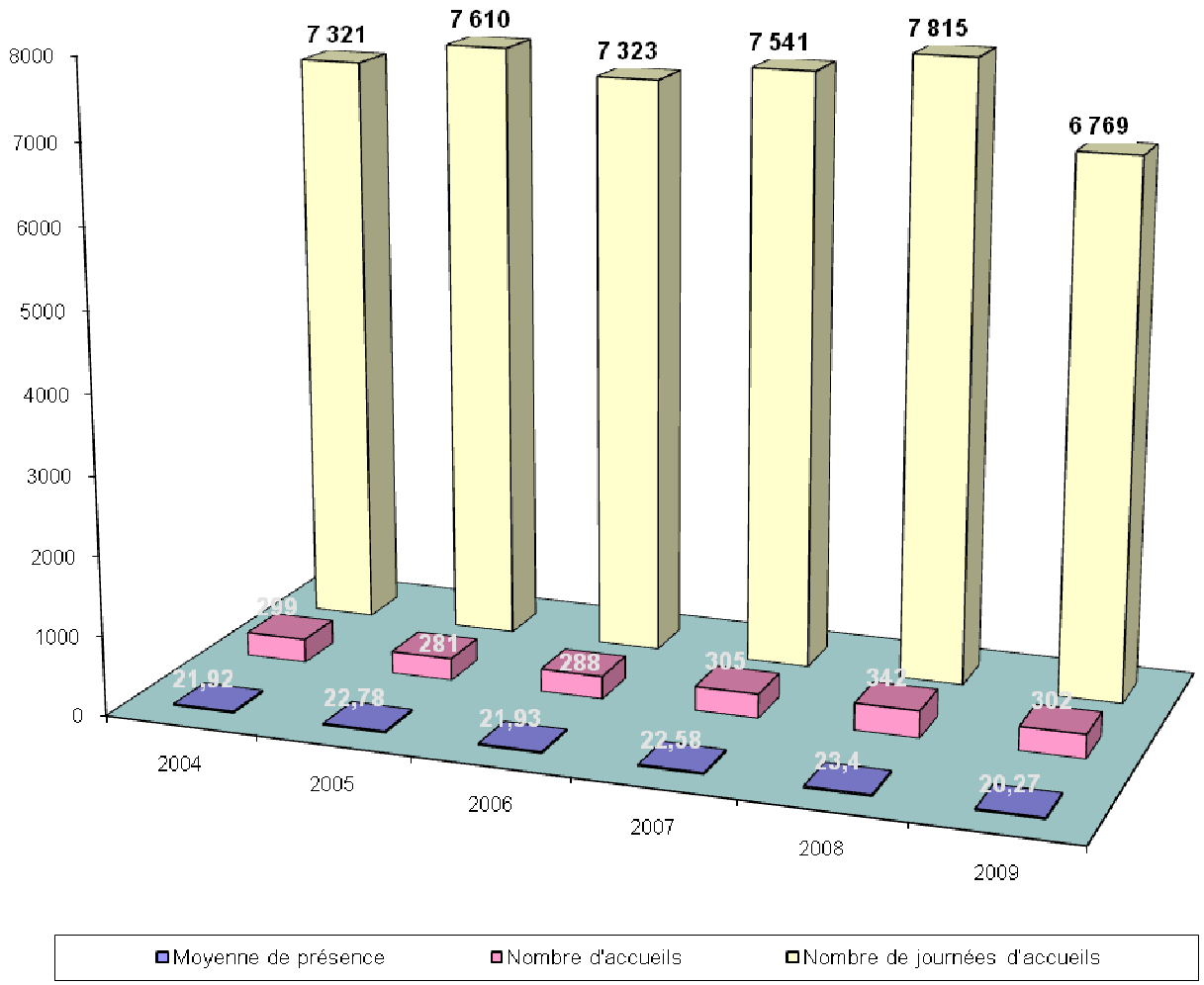

Annexe 9

Comparatif enfants handicapée, soins médicaux, troubles du comportement

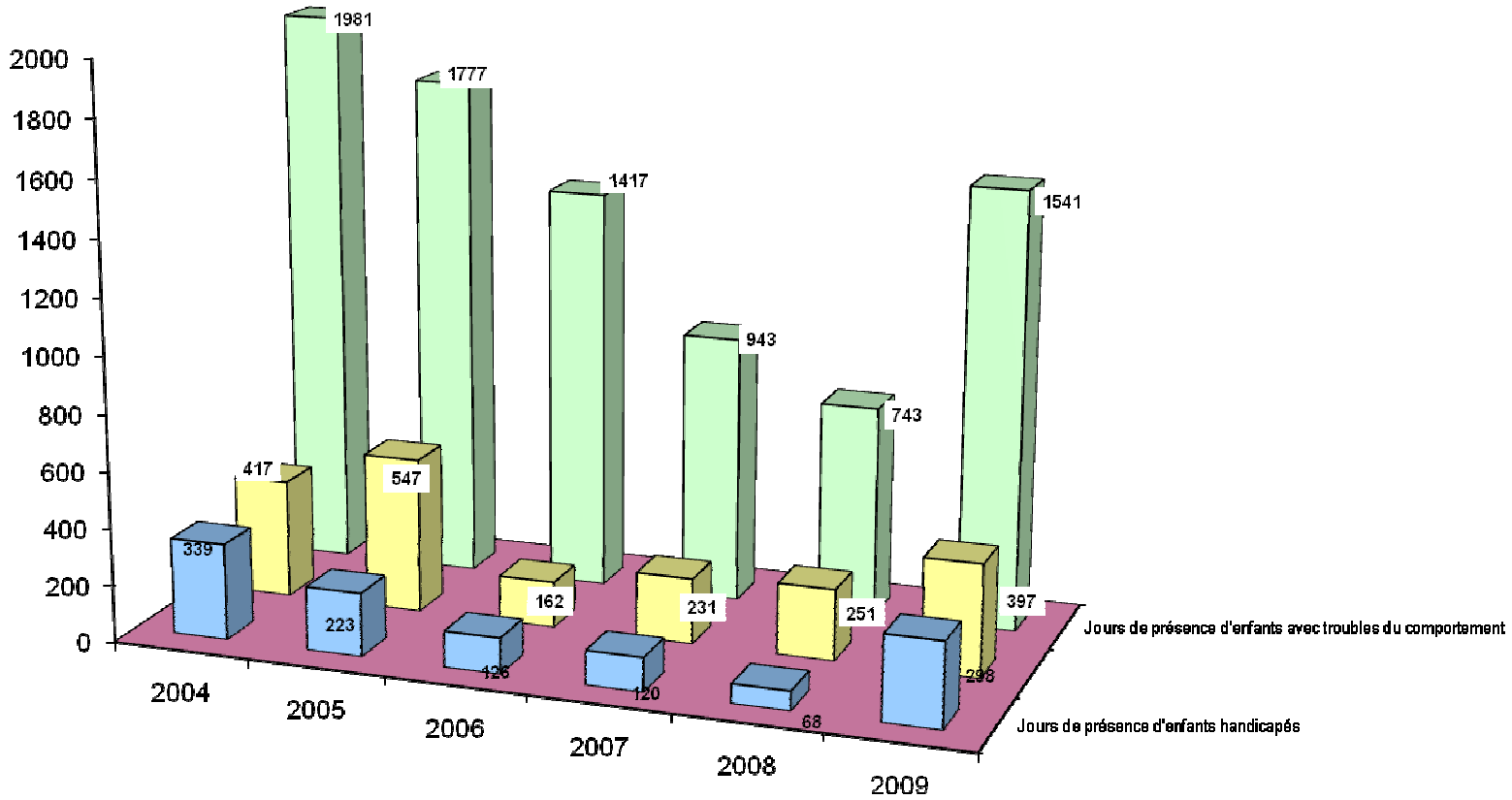

Annexe 10

31 décembre 2009

Activité Coup d'Pouce 92

Annexe 11

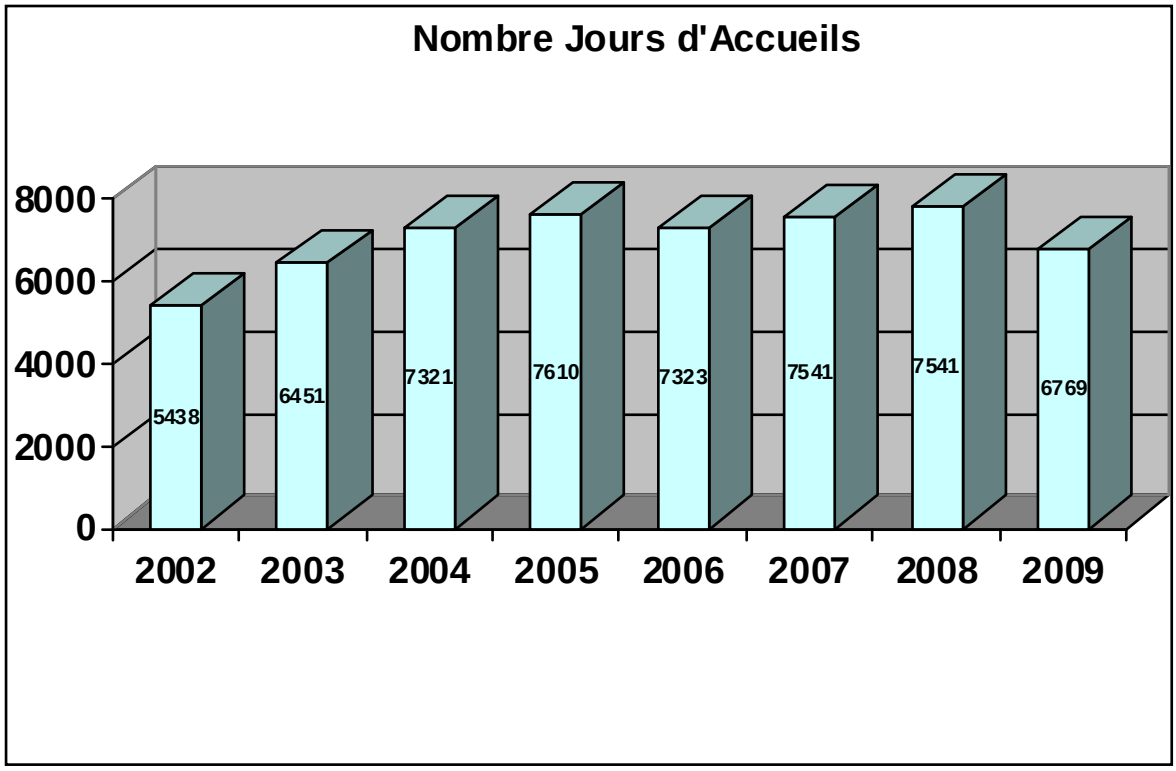

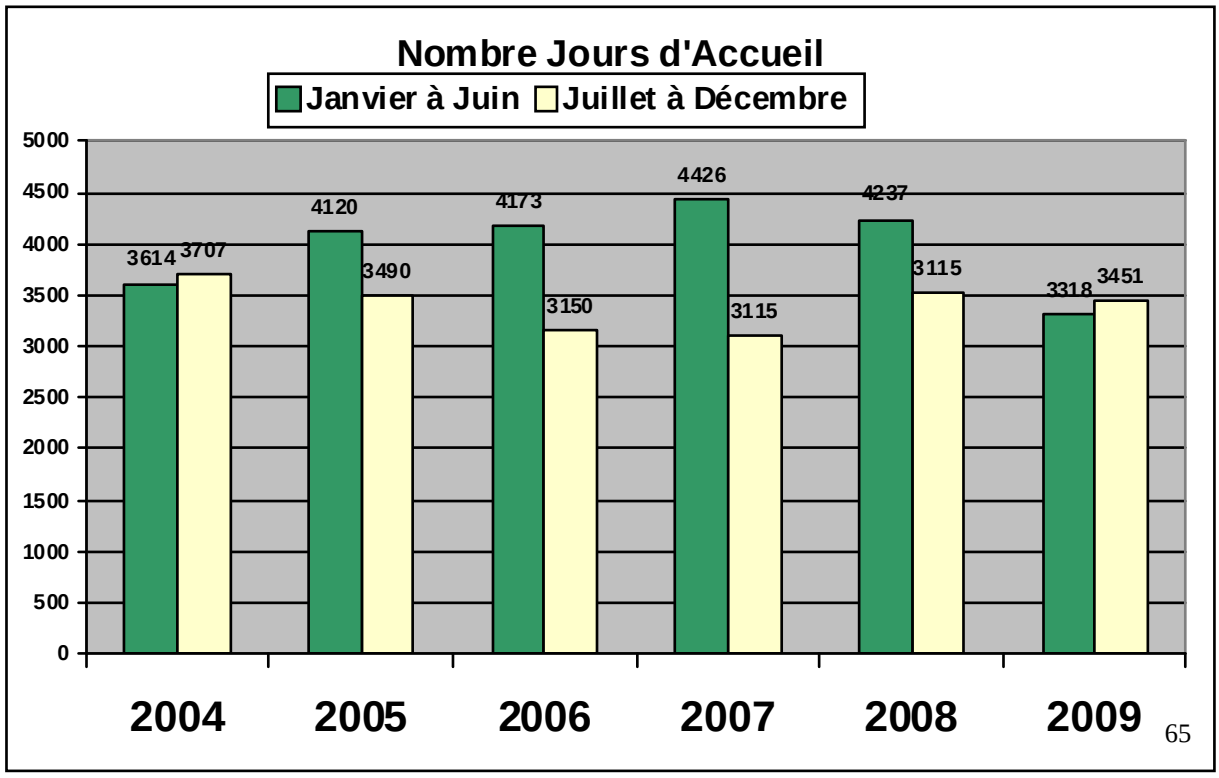

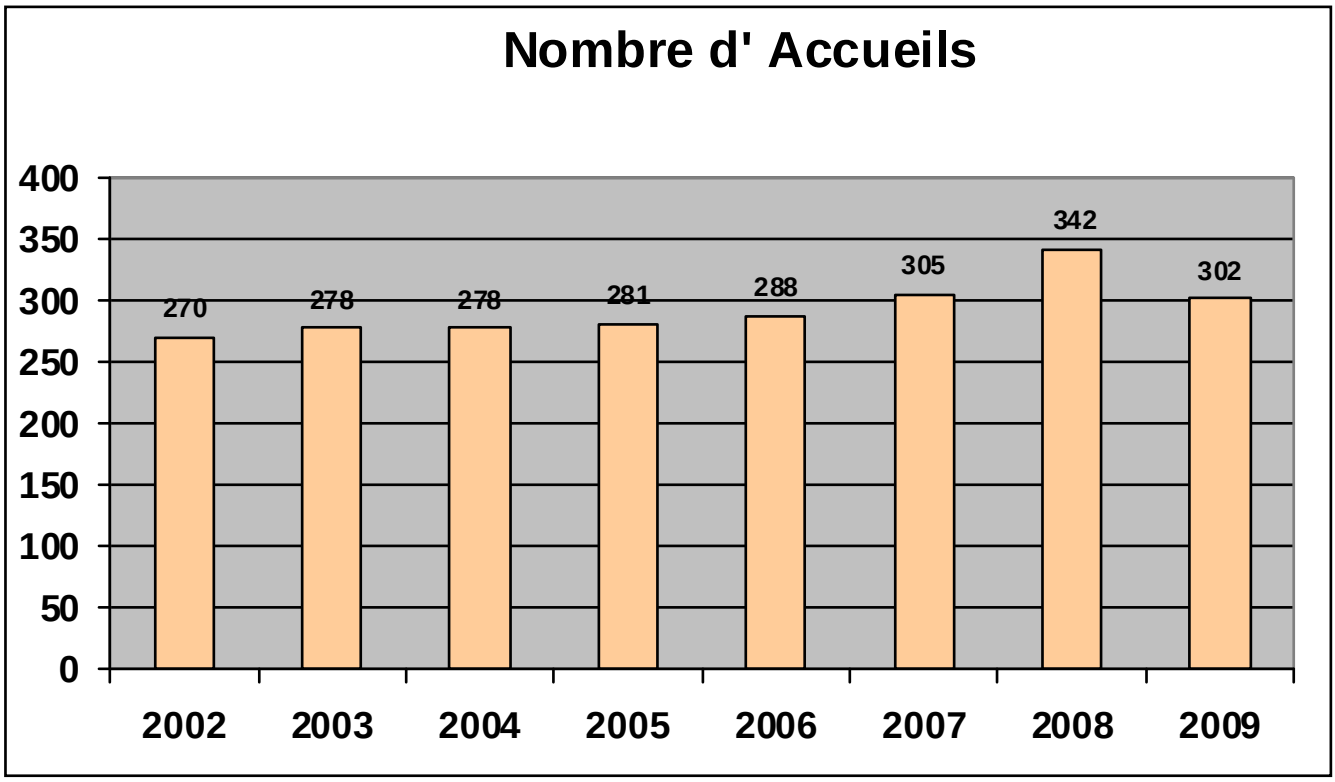
Nombre d' Accueils
400
350
300
250
200
150
100
50
0
270
278
278
281
288
305
342
302
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009

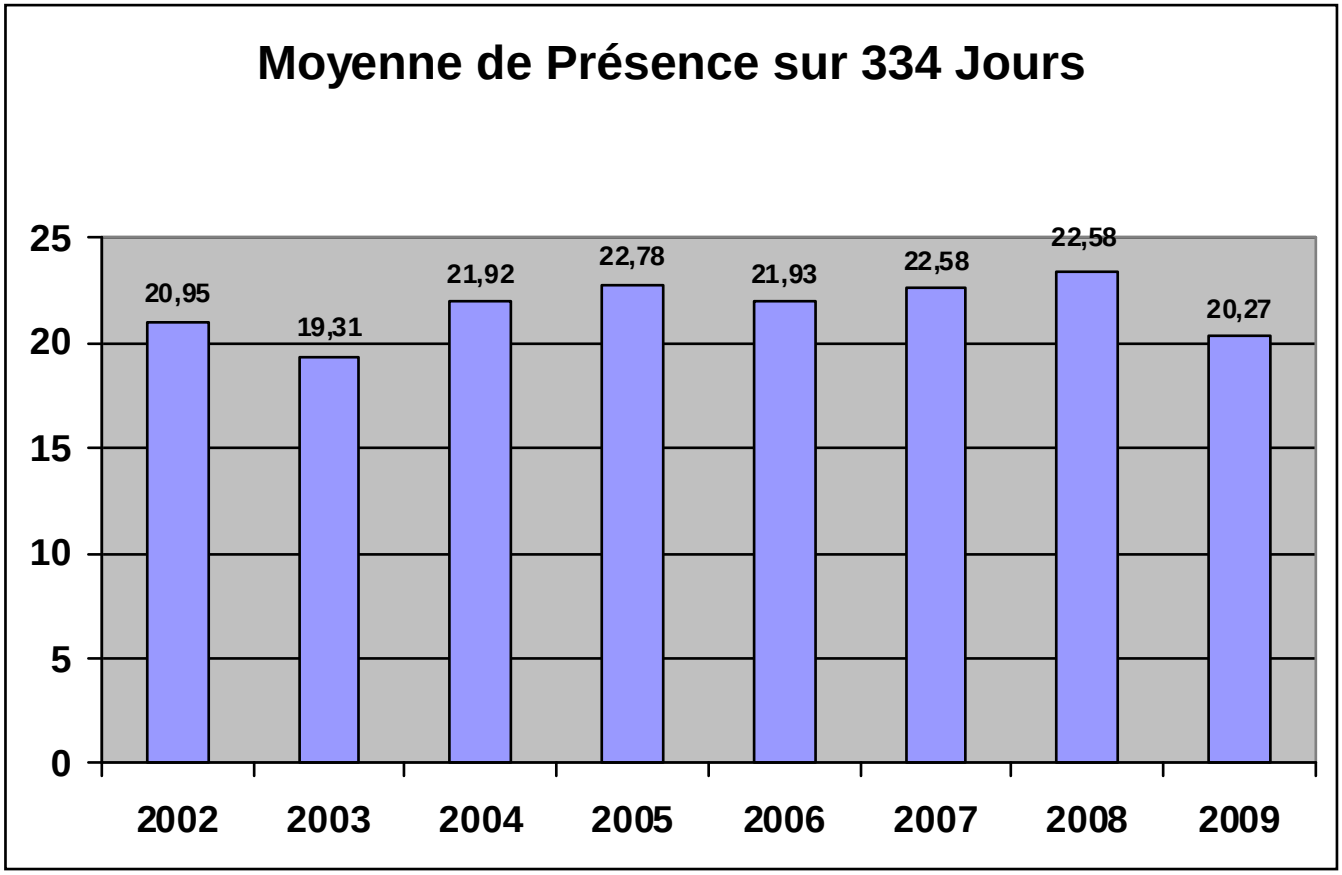
Moyenne de Présence sur 334 Jours
25
20
15
10
5
0
20,95
19,31
21,92
22,78
21,93
22,58
22,58
20,27
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009

Annexe 11

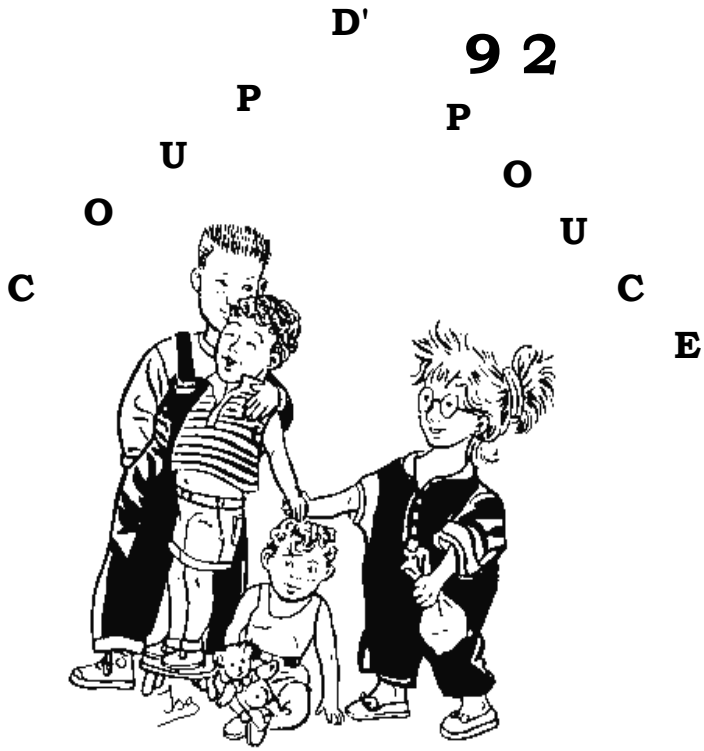

Relais familial
de
l'Association COUP D'POUCE 92

ANNEXE 12

Livret d'accueil

COUP D'POUCE 92 *(Association loi 1901) - Siège Social : 10, rue Jean Sintès 92290 CHATENAY-MALABRY*
- Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion : 138 bis, rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
- Tél : 01.41.13.02.92. – Fax : 01.41.13.66.93 - Site Internet : www.coupdpouce92.fr – Adresse Email : cdp92@free.fr
- Siret : 382 030 005 00013 – Code APE 853 B

SOMMAIRE

1- Présentation de l'établissement

- Un peu d'histoire
- Missions
- Objectifs et moyens mis en œuvre

2 - Modalités d'accueil

- Modalités d'admission : Le contrat : sa durée, son terme.
- Assurances
- Facturation
- La vie au quotidien
- Le travail en partenariat

3 - Situation géographique

- Les moyens d'accès
- Les communes desservies

3 – Organigramme

- Composition de l'équipe

4 – les instances

- « conseil de vie sociale »
- conseil d'administration
- réunion d'équipe
- réunion de direction
- réunion psy

5 - Conclusion

6 - Les documents annexés

- Le contrat d'accueil
- Le document individuel de prise en charge
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et des libertés

1- Présentation de l'établissement

- Un peu d'histoire

L'association Coup D'Pouce 92 (Association loi 1901) a vu le jour le 25 septembre 1989. Elle a pour but de créer et de gérer des petites structures d'accueil temporaire pour des enfants seuls ou en fratrie dont les familles sont en difficulté passagère.
Elle gère actuellement deux de ces structures, uniques en France au regard de leur conception et des prestations qui sont servies : les Relais Familiaux Coup D'Pouce 92.

A l'origine de la création du Relais Familial, il y a le désir de deux travailleurs médico-sociaux de mener un projet d'accueil d'enfants, original et adapté à des besoins nouveaux.
Il s'agit d'un couple marié, parents de deux enfants. Lui, était éducateur spécialisé et ancien chef de service à l'Aide Sociale à l'enfance des Hauts de Seine ; elle est infirmière puéricultrice, et était directrice de crèche collective du service de Protection Maternelle et Infantile des Hauts de Seine également.

L'idée était d'offrir à la population environnante la possibilité d'accueillir ses enfants en cas de difficultés familiales passagères, sans que cela perturbe trop l'enfant dans sa vie quotidienne.
Il s'agit donc d'une structure dite de proximité, à prise en charge « légère ».

Après avoir élaboré leur projet, les concepteurs ont incité plusieurs personnes de leur entourage à créer l'association « COUP D'POUCE 92 », qui s'est donné pour but de « promouvoir la création de petites structures d'accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratrie, dont la famille est en difficulté passagère ».

A partir de la création de cette association loi 1901, ils ont élaboré un montage financier et ont sollicité la Direction de la Vie Sociale du Département des Hauts de Seine, où ils souhaitaient implanter leur première structure, pour obtenir accord et financement.
De nombreuses années d'activité professionnelle sur ce département les avaient en effet, amenés à estimer les besoins d'une telle structure.

Ainsi avec l'accord de la Direction de la Vie Sociale, le premier Relais Familial a vu le jour le 1er décembre 1990 à Châtenay-Malabry. Devant l'importance réelle des besoins et le nombre des demandes, un second relais s'est ouvert à Châtillon le 1er juillet 1993 qui a été transféré sur Fontenay aux Roses le 1er octobre 1995.

- Missions

Ces Relais Familiaux implantés dans les Hauts de Seine et rayonnant essentiellement sur 16 communes du sud du département, accueillent en dépannage 24h/24 des enfants seuls ou avec leurs frères et sœurs, de la naissance à douze ans (et plus en cas de fratrie), pendant des temps de maladie ou d'hospitalisation de parents, ou autres problèmes divers.

- Objectifs et moyens mis en œuvre

Chaque Relais Familial est habilité à recevoir quatorze enfants de la naissance à l'adolescence, qui connaissent des difficultés d'ordre familial ou social. Les enfants atteints de handicap peuvent y être accueillis, si la structure reste adaptée à leur handicap et si la composition du groupe le permet.

Nous portons une attention toute particulière à l'accueil des parents, lors de l'arrivée et du séjour des enfants. Ils vivent en effet une période difficile, et à l'angoisse naturelle de confier son (ou ses) enfant(s), s'ajoute souvent l'inquiétude liée à une hospitalisation ou à la maladie. Pour ce faire, l'un des responsable (ou la permanente en leur absence) se détache du groupe confié à un autre adulte, et se rend totalement disponible pour les parents pouvant ainsi répondre à leurs questions et les rassurer le plus possible.

D'une manière générale, l'adaptation à la vie du Relais Familial se fait d'une façon très naturelle et très rapide. Les enfants sont accueillis dans un cadre sécurisant, sans rupture avec leur quotidien. Ils sont maintenus dans leur environnement social habituel : transport chaque jour, pour leur crèche, leur école, leur collège, leurs activités sportives et extrascolaires et même pour l'anniversaire d'un camarade, afin qu'il y ait le moins de bouleversement possible dans leur vie quotidienne, malgré la séparation momentanée d'avec leurs parents.

Quand cela est possible, ceux-ci viennent au Relais Familial, partager la vie de la maison, donner le bain à leur(s) enfant(s), le repas, etc.

Les dimensions de la maison, le nombre limité des personnes gravitant autour des enfants, le maintien dans leur environnement social, la présence fréquente des parents, quand cela est possible, l'ambiance chaleureuse et conviviale que s'efforcent de maintenir tous les membres de l'équipe, contribuent sans doute à ce que la vie des enfants soit agréable en dépit des circonstances difficiles.

2 - Modalités d'accueil

- Modalités d'admission : Le contrat : sa durée, son terme.

L'accueil des enfants ne peut se faire qu'après signature d'un contrat signé par les parents et un responsable de la structure. Quand le contrat ne peut se faire directement avec les parents, il peut être signé par l'intermédiaire d'une télécopie mais toujours sous la responsabilité d'un membre de l'équipe de direction.
Quand les parents ne peuvent signer ce contrat, il est possible d'organiser l'accueil des enfants au moyen d'une Ordonnance de Placement Provisoire décidée par le Procureur de la République.

Selon le lieu de résidence des parents les enfants sont accueillis sur l'un ou l'autre Relais Familiaux. Cet accueil se fait d'une façon souple : en urgence quand la situation familiale le nécessite, ou préparé par une ou plusieurs visites, quand cela est possible.

L'accueil peut durer de quelques jours à deux mois (accueil de jour et de nuit). Si la situation le nécessite, cette durée peut être portée avec l'accord du directeur à quatre mois maximum.

- Assurances

L'association Coup d'Pouce 92 est sous contrat avec l'organisme MACIF ; une multi garantie activités sociales « vie associative » ainsi qu'une assurance automobile pour tout ce qui est en rapport avec les transports des enfants assure les Relais Familiaux.

- Facturation

La participation financière demandée aux familles est calculée selon un barème défini par la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine, tenu à la disposition des parents qui le souhaitent.
Des arrhes sont demandées à la signature du contrat, calculées sur la base de 5 jours d'accueil.

La participation est due, du jour de l'arrivée de l'enfant au jour de son départ définitif, que l'enfant soit ou non, réellement présent dans le Relais Familial.

Le départ de l'enfant sera considéré comme définitif dès que les parents l'auront notifié à un responsable.

- La vie au quotidien

La vie du relais se déroule pour les enfants comme dans n'importe quelle grande famille.

Pour les enfants scolarisés : lever, déjeuner puis départ à l'école entre 7H45 et 8H45. Les transports scolaires sont assurés par les responsables de la structure (ou une autre personne de l'équipe si cela est nécessaire) favorisant ainsi des contacts avec les enseignants.

Pour les plus petits : biberon ou petit déjeuner, bain, puis activités, jeux d'éveil, promenade au parc voisin, préparation du repas, entretien du linge, ponctuent la matinée des enfants et des adultes.

Après le repas, une bonne sieste puis une promenade, si cela n'a pas été possible le matin, occupent l'après-midi jusqu'aux retours d'école.

A partir de 17H/17H30, retour des plus grands. Après un temps de détente autour du goûter, on se met

rapidement et sérieusement aux devoirs, car il est primordial que ce temps de "rupture" dans la vie de l'enfant ne soit pas synonyme d'échec à l'école. Les enfants sont donc particulièrement entourés et aidés, avec l'intervention ponctuelle de bénévoles.

Après les devoirs, bain ou douche puis, jeux et repas. Quand les tranches d'âge sont très diversifiées, un, deux ou trois services de repas sont prévus pour permettre d'une part aux petits de manger dans le calme et de dormir plus tôt, et d'autre part aux grands de pouvoir discuter librement, les adultes étant alors plus disponibles.

Après le dîner, selon les jours, télévision, cassette vidéo ou lecture dans les chambres, puis coucher avec "doudous", "nounours" ou autres poupées, apportés par les enfants.

Les nuits, calmes pour les plus grands, sont généralement plus mouvementées pour les tout petits qui se réveillent au gré de leurs besoins, une ou plusieurs fois par nuit, chacun à son rythme.

Les mercredis et les week-ends sont, selon les désirs des enfants ou les activités de certains, ponctués par des "ateliers" : dessin, peinture, jardinage, cuisine, etc... et par des promenades dans les parcs et bois voisins, puisque les relais se trouvent dans une région particulièrement bien dotée en espaces verts et terrains aménagés pour les enfants.

- Le travail en partenariat

Le contrat d'accueil est établi entre les parents et le(s) responsable(s) de la structure. Les services de la Protection Maternelle et Infantile (Médecin Territorial du lieu d'implantation) est régulièrement prévenu de l'accueil et des causes de celui-ci. L'Aide Sociale à l'Enfance l'est également s'il y a placement judiciaire.

Des rendez-vous pour visites et informations sont aussi organisés avec de nombreuses personnalités : responsables d'associations ou d'organismes divers, travailleurs sociaux de tous horizons, professionnels des hôpitaux, enseignants…. Il a fallu d'ailleurs planifier de façon rigoureuse ces rencontres qui sont maintenant concentrées sur certains temps de la semaine et se font sous la forme de "visite de groupe".

3 - Situation géographique

Situés dans le sud des Hauts De Seine, les Relais Familiaux desservent principalement 16 communes.

Relais Familial de Coup d'Pouce 92
10 rue Sintès
92 290 Châtenay-Malabry
Tel : 01.46.31.44.60
Fax : 01.46.30.80.17

Moyens d'accès :
- Bus : 194, arrêt *Lycée Polyvalent* ou 195, 379 arrêt *Francis de Préssencé*

Relais Familial Coup d'Pouce 92
138 bis rue Boucicaut
92 260 Fontenay aux Roses
Tel : 01.46.60.14.14
Fax : 01.46.60.83.00

Moyens d'accès :
- RER B *Robinson* ou ligne 13 *Châtillon Montrouge*
- puis Bus : 194, arrêt *le plateau*

Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion
138 bis rue Boucicaut
92 260 Fontenay aux Roses
Tel : 01.41.13.02.92
Fax : 01.41.13.66.93

Site: www.coupdpouce92.fr
Email: cdp92free.fr

- Les communes desservies

☞ Par le **RELAIS FAMILIAL** de **CHATENAY-MALABRY**

- Antony
- Bourg la Reine
- Châtenay-Malabry
- Clamart Haut (Cité de la Plaine)
- Le Plessis Robinson
- Meudon
- Meudon la Forêt
- Sceaux

☞ Par le **RELAIS FAMILIAL** de **FONTENAY-AUX- ROSES**

- Bagneux
- Châtillon
- Fontenay aux Roses
- Issy les Moulineaux
- Malakoff
- Montrouge
- Vanves
- Boulogne
- Clamart Bas

Les accueils d'enfants sans transport scolaire ou avec transports organisés par d'autres services peuvent être envisagés pour l'ensemble des communes du département sur les deux Relais Familiaux, dans le cas où les transports ne poseraient pas de problèmes aux familles.

3- Organigramme

- Composition de l'équipe

Sur la base d'un fonctionnement en parallèle de deux Relais Familiaux.

0,5 Directeur
0,5 Chef de service
0,1 Psychologue
1 Responsable de Relais (Infirmière-Puéricultrice ou éducateur spécialisé)
0,5 éducateur spécialisé
0,5 Secrétaire

4 Permanentes
(Auxiliaire de Puériculture ou technicienne d'intervention sociale et familiale)
0,5 Maitresse de maison
1 Aide familiale
1,25 Aide éducateur

0,5 Agent d'entretien
0,25 agent de maintenance

Les responsables et les éducateurs de la maison partagent leur temps entre transports scolaires, contacts avec les enseignants, animation de l'équipe et du groupe d'enfants, conduite de la vie de la maison (menus, commandes, etc...), accueil et écoute des parents, tâches administratives diverses, contacts avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Un travail en étroite collaboration avec ceux-ci est en effet réalisé (informations régulières autour des problèmes rencontrés par les familles dont la situation est connue et suivie, participation aux réunions de synthèse et commissions locales enfance...).

La gestion des demandes d'accueil prend également beaucoup de temps. Pour certaines situations, il s'agit d'un travail de "conseil et d'orientation" auprès de certains collègues ou de parents.
Quand ils ne sont pas dans la structure, les responsables sont toujours joignables et interviennent en cas de besoin la nuit ou le week-end.

Le rôle des permanentes est celui d'une mère de famille nombreuse ayant la charge (en articulation avec les responsables) d'organiser la vie de la maison et le travail des autres salariés ainsi que des stagiaires, en fonction de la composition du groupe d'enfants et des besoins de ceux-ci.

Les permanentes se relaient par cycle de quatre semaines sur des amplitudes horaires de 12 ou 6 heures de jour ou de 12 heures de nuit alternativement.

L'aide éducateur est présent durant les temps forts de la semaine (le mercredi et les soirées) et également le week-end, pour épauler la permanente lorsque les responsables ne sont pas là. Une aide familiale apporte une aide à l'entretien des locaux et à l'encadrement du groupe d'enfants chaque jour de la semaine.

En plus des personnels salariés, interviennent des stagiaires des différentes écoles de travailleurs médico-sociaux : infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, moniteurs éducateurs, B.E.P. sanitaire et social, éducateurs spécialisés, auprès desquels les responsables font un travail de sensibilisation à l'accueil et à l'écoute des enfants et des parents.

Ce travail avec les stagiaires permet de sensibiliser les futurs professionnels à l'importance de la promotion de ce type de structure d'accueil innovante et d'apporter une aide ponctuelle à l'encadrement du groupe d'enfants.

Le nombre de ces stagiaires est volontairement restreint afin d'en permettre un meilleur encadrement L'importance d'une bonne prise en charge de ceux-ci est évidente si l'on veut remplir notre rôle de sensibilisation à ce mode d'accueil innovant, et faire passer le " message " qu'une qualité d'accueil et d'écoute est primordiale pour les enfants accueillis et leurs parents.

4 - les instances

- « ***Conseil de vie sociale »***

Lorsque le conseil de la vie sociale n'est pas mis en place, il est institué un groupe d'expression ou toute autre forme de participation, c'est le cas à Coup D'Pouce 92. Le mercredi midi lorsque tous les enfants sont réunis, un temps est consacré à l'écoute et à l'expression libre des enfants accueillis au Relais. Ils donnent leurs avis sur la vie quotidienne de la maison, les sorties proposées, les activités, etc. La permanente, le directeur, l'éducateur ou la puéricultrice sont présents et animent ce temps.

L'intérêt est d'améliorer les conditions de vie au sein des Relais, de concilier le plus possible les divers modes de vie des uns et des autres, d'entendre les réclamations de chacun, de favoriser la vie en harmonie au sein du groupe. Et ce d'autant plus que les Relais accueillent des enfants de tous âges (du nourrisson jusqu'à l'adolescent) et que les besoins exprimés sont alors bien différents.

Quant aux parents, ils sont invités à participer dans la mesure de leurs possibilités à ce temps de parole. Les modalités de participation sont évoquées avec eux lors de la signature du contrat d'accueil.
De plus, une enquête de satisfaction, sous forme de questionnaire, leur est remise au départ de leur(s) enfant(s). Cette enquête a pour objectif de permettre aux parents de donner leur avis et de participer ainsi à l'amélioration du fonctionnement des Relais Familiaux Coup d' Pouce 92.

- Conseil d'administration

Association Loi 1901, créée le 21 septembre 1989 à l'initiative d'Anne-Marie et François DUBOIS, parue au Journal Officiel le 1er novembre 1989.

OBJET : ***Promouvoir la création et assurer la gestion de petites structures d'accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratrie dont la famille est en difficulté passagère.***

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Madame BISSEY Valérie, Puéricultrice.
Madame CHAPEAU Anne-Marie, Secrétaire médicale.
Monsieur DUBOIS Jean-Louis, Ingénieur Territorial.
Madame DUBOIS Jocelyne, Cadre supérieur de santé.
Madame LEBLANC Paulette, Puéricultrice retraitée.
Monsieur LEVEQUE François, Chef de Service de Production Informatique.
Madame MURIAN Michèle, Educatrice de Jeunes Enfants Retraitée.
Madame PERZOZ Carole, Cadre de santé.
Madame SOYEZ DREUX Emmanuelle, Educatrice Spécialisée.
Madame TRIBOUT Anne-Marie, Enseignante en service social.

COMPOSITION DU BUREAU :

- PRESIDENT : Monsieur LEVEQUE François.
- VICE-PRESIDENTE : Madame LEBLANC Paulette.
- TRESORIER : Madame SOYEZ-DREUX Emmanuelle.
- SECRETAIRE : Monsieur DUBOIS Jean-Louis.

PRESIDENTS HONORAIRES :

Monsieur DUBOIS Jean-Louis, Ingénieur territorial.
Madame CHVEDER Danielle, Médecin.
✞ Madame MOREAU-VERRIEZ Elisabeth.

DIRECTEUR :

- Monsieur DUBOIS François.

- Réunion d'équipe

Une réunion hebdomadaire réunit une grande partie de l'équipe (une autre partie étant soit en congés hebdomadaires, soit auprès des enfants présents). Elle se compose de deux parties :la première, animée par le directeur, est consacrée aux questions organisationnelles et matérielles, ainsi qu'à une remise au point des règles de fonctionnement et à des propositions de réflexion collective autour du projet Coup D'POUCE 92 ; au cours de la seconde partie, il est fait le point sur la situation familiale et l'évolution au sein du Relais de chaque enfant accueilli ou à venir. Le compte rendu est écrit par un membre de l'équipe de chacune des maisons sur un cahier spécifique par relais. Ces écrits permettent aux absents d'être toujours informés et à chacun de retrouver des références utiles.

- Réunion de direction

L’équipe de direction, composée du directeur, du chef de service, des responsables de relais et de l’éducateur spécialisé, se réunit tous les mardis midi. Il y est fait en équipe un travail de réflexion autour de la situation familiale, la prise en charge et le devenir de chaque enfant ; les derniers contacts avec les partenaires sociaux sont aussi évoqués et une discussion est faite sur les demandes d’accueil d’enfants à venir. Dans un deuxième temps, une mise au point est faite sur le fonctionnement des deux Relais.

- Réunion psy

Un psychologue intervient une fois par mois en réunion d’équipe afin de permettre à chacun d’évoquer les problèmes rencontrés dans sa pratique quotidienne.

5- Conclusion

Les deux Relais Familiaux COUP D'POUCE 92 réalisent des accueils s'inscrivant au titre de la prévention dans le cadre d'une protection de l'enfance et sont financés sur un budget Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général des Hauts de Seine.

Cependant l'association n'oublie pas que le but visé par les concepteurs de l’Association COUP D'POUCE 92 reste celui d'un accueil nouveau, de jour, de nuit répondant à des besoins nouveaux, s'adressant à tout public en difficulté passagère dans le cadre d'une prévention précoce.

Une information plus large et plus complète du public et des travailleurs sociaux ou médico-sociaux a été mise en place afin de permettre à ceux-ci d'avoir le réflexe COUP D'POUCE devant chaque situation familiale relevant d'un accueil au relais et l’expérience qui dure maintenant depuis presque vingt ans a prouvé la nécessité de telles structures.

L'ensemble des professionnels concernés et certaines administrations ont pris conscience de l'importance de l'existence de ce type de structure d'accueil dépannage, évitant tout "système D" souvent traumatisant pour l'enfant et permettant ainsi une réelle prévention en matière de protection de l'enfance. Il est souhaitable que ce type de structure soit reconnu et existe partout où les familles se trouvent dans une situation d’isolement certain.

Annexe 13

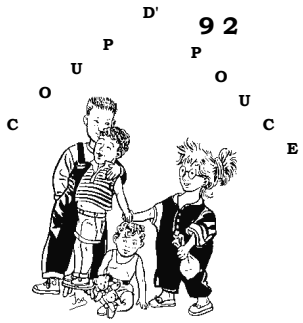

Association COUP D'POUCE 92
Relais Familial de
Châtenay-Malabry

N° de demande :

CONTRAT

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Père, mère (ou représentant légal) de :

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Nom, Prénom : .....né(e) le ..... à .....

Confie mon (mes) enfant(s) à COUP D'POUCE 92 à compter du : .....

pour un accueil de : .....

Je m'engage à respecter le règlement du RELAIS FAMILIAL qui m'est remis ce jour et à participer comme celui-ci le prévoit, aux frais de séjour.

J'autorise les responsables de COUP D'POUCE 92 à faire pratiquer les vaccinations ou les prélèvements ainsi que toutes interventions chirurgicales même sous anesthésie jugés nécessaires sur mon (mes) enfant(s) pendant la durée de son (leur) séjour dans la structure.

J'autorise toute personne dûment habilitée par l'Association à prendre en charge mon (mes) enfant(s) aux sorties d'établissements scolaires, des centres de loisirs ou de toutes autres activités extra-scolaires.

A Chatenay-Malabry, le .....

Signature du (des) parent(s) (ou représentant légal)	Signature du directeur ou par délégation d'un responsable de la structure.

Je reprends mon (mes) enfant(s) ce jour : .....

Date et Signature du(des) parent(s) (du représentant légal).	Date et Signature d'un responsable de la Structure.

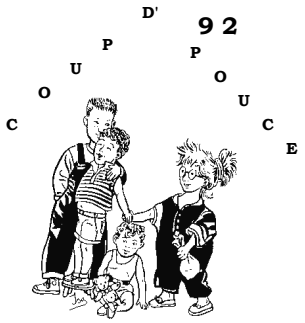

Association COUP D'POUCE 92
Relais Familial de
Châtenay-Malabry

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES concernant l'accueil au Relais Familial de(s) l'enfant(s) :

.....

.....

.....

.....

❋❋❋

Nom et Prénom de la personne responsable de(s) l'enfant(s) : .....

Adresse et N° de téléphone où les parents peuvent être appelés pendant l'accueil de leur(s) enfant(s) :

.....

Personnes à contacter en cas d'impossibilité à joindre les parents :

.....

Autorisations

Prénom	Téléphone Nom et qualité	Visites Nom et qualité	Sorties de jour Nom et qualité	Sorties de nuit Nom et qualité

Renseignements Médicaux

Prénom	Allergie(s)	Traitement(s)	Nom et Coordonnées du Médecin traitant

Tarif de la participation au frais de séjour par jour et par enfant

Nature des Ressources	Ressources	Tarif journalier	Arrhes versés ce jour
TOTAL :			

***COUP D'POUCE 92** : 10, rue Jean Sintès 92290 CHATENAY-MALABRY Tél : 01.46.31.44.60. Fax : 01.46.30.80.17.*

Prénom	Recommandations Particulières

Prénom	Coordonnées Etablissement fréquenté	Nom des référents	Classe	Cantine

Sports, Centre de Loisirs, CMP, Autres Activités

Prénom	Activités	Jours Horaires

Signature du directeur
ou par délégation d'un responsable de la structure

Signature,
« Lu et Approuvé »

COUP D'POUCE 92

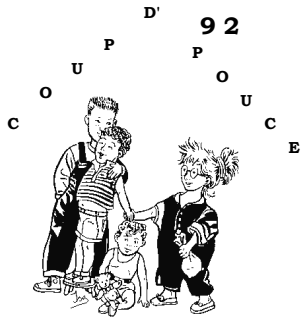

Association COUP D'POUCE 92
Relais Familiaux

ANNEXE 14

Relais Familial Coup d'Pouce 92
10 rue Sintès
92 290 Châtenay-Malabry

Tel : 01.46.31.44.60
Fax : 01.46.30.80.17

Relais Familial de Coup d'Pouce 92
138 bis rue Boucicaut
92 260 Fontenay aux Roses

Tel : 01.46.60.14.14
Fax : 01.46.60.83.00

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

« L'établissement est soumis aux dispositions du décret 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour et au document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du Code de l'Action Social et des Familles.
Chaque contrat doit faire l'objet d'un double transmis à l'Association gestionnaire de l'établissement ou du service. »

Le présent contrat est conclu entre :
D'une part :

L'association Coup d'Pouce 92 représentée par Mr François DUBOIS agissant en qualité de directeur de l'association

Et d'autre part :

Nom : …… Prénom :……..
Né(e) le …… à ……
La personne accueillie

Représenté(e) par :
Monsieur ou Madame ……
Demeurant ……
N° de téléphone : ……
N° de sécurité sociale : ……
Père, mère, représentant légal
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du …….. pour une période de deux mois maximum, sauf si au-delà de cette période, un projet des parents en lien avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux est en cours et nécessite une prise en charge par l'association plus longue sans toutefois excéder 4 mois.

ARTICLE 2 : OBJECTIF DE LA PRISE EN CHARGE

Afin d'assurer une prise en charge optimale de l'enfant accueilli et de sa famille, l'association se fixe comme objectifs :

- d'héberger, de prendre en charge l'enfant et d'en prendre soin
- de l'aider dans les actes de la vie courante selon ses besoins
- d'assurer son bien être physique et moral ainsi que sa sécurité
- d'assurer une surveillance médicale
- de maintenir son environnement social habituel (scolarité, activités sportives, ludiques, culturelles ou cultuelles, liens familiaux et amicaux)
- d'accueillir les frères et sœurs de l'enfant sur le même site afin de préserver les liens fraternels
- de laisser leur place aux parents qui peuvent participer au quotidien de leur enfant dans la mesure de leurs possibilités
- d'assurer un fonctionnement familial autour de l'enfant

ARTICLE 3 : LES CONDITIONS DE SEJOUR ET D'ACCUEIL

L'association prend en charge l'enfant durant toute la durée de son accueil (repas, hébergement, accompagnement scolaire..). Tant qu'il n'est pas mis fin au contrat, les journées d'accueil de l'enfant sont comptabilisées même s'il n'est pas présent tous les jours sur le relais.

L'enfant est accueilli avec ses affaires personnelles (vêtements, doudous, tétines, biberons, affaires scolaires…) sur le relais. Son carnet de santé doit également être confié au relais.

Les parents et toutes les personnes autorisées par ceux-ci, peuvent téléphoner, rendre visite, prendre en charge pour quelques jours, l'enfant pendant toute la durée de l'accueil.
L'accueil de l'enfant est conditionné par la signature de ce document, un autre document sera signé à la fin du séjour de l'enfant

ARTICLE 4 : CONDITION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX

Les frais d'accueil sont pris en charge dans le cadre du budget prévention du conseil général. Une participation est demandée à chaque famille, selon un barème joint sur demande à ce document. Cette participation pourra être réglée en espèce ou en chèque après que la facture ait été donnée en fin de séjour ou, selon, chaque fin de mois.
Les effets personnels sont fournis par les parents (vêtements, affaires scolaires, équipement

sportif, sorties autres que celles organisées par l'association…)
Les loisirs organisés par l'association sont pris en charge intégralement par celle-ci.

ARTICLE 5 : COOPERATION DE L'ENFANT ACCUEILLI ET DE SA FAMILLE

L'enfant s'engage à participer au fonctionnement du relais familial en fonction de ses possibilités et les parents (ou autres personnes venant voir l'enfant) s'engagent à respecter le règlement intérieur qui leur est remis avec ce document.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX DU DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

En cas de désaccord et dans la mesure où la conciliation interne ne serait pas suffisante, l'enfant et/ou son représentant légal pourront faire appel à une « personne qualifiée » extérieure (prévue par à l'article 9 de la loi du 2 janvier 2002), pour faire valoir ses droits.
Pour la signature du document, l'enfant ou son représentant légal peut être accompagné de la personne de son choix. En cas de contentieux, le tribunal de …… est le seul compétent.

ARTICLE 7 : CLAUSES DE CONFORMITE

Par la présente, les parties attestent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations nées de ce contrat et s'engagent mutuellement à les respecter.

Fait le ……, à ……..

Signature du directeur ou par délégation d'un responsable de la structure

Signature de l'enfant

Signature du (des) parent(s) ou représentant légal

Annexe 15

REGLEMENT INTERIEUR
DU RELAIS FAMILIAL

******

L'équipe du Relais Familial est heureuse d'accueillir votre enfant à partir du :

Cette équipe est composée de :

François DUBOIS, Directeur,
Anne-Marie DUBOIS, infirmière puéricultrice, référente technique,
Carine VERAN, infirmière puéricultrice,
Emmanuelle SOYEZ DREUX, éducatrice spécialisée,
Alexandra LE GALL, éducatrice spécialisée.

……., auxiliaire de puériculture,
……., technicienne d'intervention sociale et familiale,
……., auxiliaire de puériculture,
……., technicienne d'intervention sociale et familiale,

……., maîtresse de maison,
……., aide familiale,
……., aide éducateur,
……., aide éducateur.

L'équipe du Relais est épaulée par **……..** qui assure l'entretien de la maison.

❁❁❁❁❁

I - Le Relais Familial accueille en moyenne 14 enfants âgés de quelques jours à 12 ans ou plus, si cela est nécessaire pour ne pas séparer les frères et sœurs d'une même famille. L'enfant handicapé ou avec des soins médicaux importants, peut, dans cette même perspective, être accueilli.

II - L'enfant est accueilli dans le cadre d'un dépannage temporaire qui ne peut dépasser deux mois (cette durée peut être portée à quatre mois, pour des raisons exceptionnelles et avec l'accord express du directeur de l'Association).

III - L'enfant peut être accueilli dès que le ou les parent(s) ont signé avec les responsables du Relais, un contrat d'accueil ainsi qu'une autorisation de soins.

IV - Le Médecin de Protection Maternelle et Infantile est informé de l'arrivée et du départ de chaque enfant.

V - L'enfant est accueilli avec ses effets personnels (marqués de ses initiales à l'encre indélébile).
Il est conseillé d'apporter pour l'enfant tout jouet ou objet personnel auquel il serait attaché et qui pourrait l'aider à s'endormir, le consoler ou le rassurer en cas de petit cafard.

VI - Il est indispensable que le carnet de santé soit confié au Relais dès que l'enfant y est accueilli.
Lors de la signature du contrat, un échange avec le (les) parent(s) permet de connaître les habitudes de votre enfant. Il pourra aider l'équipe du Relais Familial à mieux le comprendre.

VII - Il est indispensable également de signaler toute allergie ou intolérance à des aliments, médicaments ou autres..., afin d'éviter tout risque d'accident.

VIII - La maison est ouverte aux parents qui désirent voir leur enfant, ils peuvent l'emmener se promener, lui donner le bain ou un repas. Il suffit pour cela de prévenir les responsables ou les permanentes du Relais afin que tout en respectant le désir de chaque parent, la vie du groupe puisse être organisée au mieux pour le bien être de chacun. Cependant, pour le respect des enfants et la sécurité de tous, l'équipe a pour consigne d'interdire l'accès du Relais à partir de 21h30 jusqu'à 7h30, sauf accord exprès de la direction.

IX – Le week-end, les enfants accueillis, encore présents dans chacun des deux relais familiaux gérés par l'Association, pourront être regroupées dans une seule maison. Le regroupement se fera du vendredi 18h30 au lundi dans la matinée. Les parents seront prévenus de ce séjour au Relais Familial de Châtenay-Malabry 10 rue Jean Sintes (01.46.31.44.60.) ou au Relais Familial de Fontenay aux Roses 138 bis rue Boucicaut (01.46.60.14.14) avant le week-end.

X – La possession et l'usage de téléphones mobiles, par les enfants, dans l'enceinte du Relais sont formellement prohibés.

XI - Les bijoux et tous les objets de valeur sont formellement déconseillés, étant donné les risques d'accidents ou de perte.

XII - La participation financière demandée aux familles est calculée selon un barème défini par la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine, tenu à la disposition des parents qui le souhaitent.

Des arrhes sont demandées à la signature du contrat, sont calculées sur la base de 5 jours d'accueil.

La participation est due, du jour de l'arrivée de l'enfant au jour de son départ définitif, que l'enfant soit ou non, réellement présent dans le Relais Familial.

Le départ de l'enfant sera considéré comme définitif dès que les parents l'auront notifié à un Responsable, ou encore au terme de 7 jours consécutifs d'absences, sans nouvelles de l'enfant de la part des parents.

- Le règlement est à établir à l'ordre de **COUP D'POUCE 92**
  (Banque Populaire Rives de Paris. Châtillon 004018 041742).

XIII - Le but de l'Association COUP D'POUCE 92 étant de créer d'autres structures d'accueil comme les Relais Familiaux de Châtenay-Malabry et de Fontenay-aux-Roses, une information auprès du public, des professionnels et des pouvoirs publics est nécessaire. C'est la raison pour laquelle des journalistes et photographes sont susceptibles de venir visiter la maison. L'anonymat étant garanti aux familles, les parents s'engagent néanmoins à autoriser la publication des photos ou la diffusion des films sur lesquels pourrait apparaître leur enfant.

❁❁❁❁❁

François DUBOIS, Directeur, reste à votre disposition pour tous problèmes que vous pourriez rencontrer lors du séjour de votre enfant au Relais.

N'hésitez pas à demander des nouvelles de votre enfant, à lui parler au :

☞ **01.46.31.44.60.** ☞ **01.46.60.14.14.**

A lui écrire au :

☞ **Relais Familial COUP D'POUCE 92**

10, rue Jean Sintès
92290 CHATENAY-MALABRY

138 bis, rue Boucicaut
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

COUP D'POUCE 92 *(Association loi 1901) - Siège Social : 10, rue Jean Sintès 92290 CHATENAY-MALABRY*
- Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion : 138 bis, rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
- Tél : 01.41.13.02.92. – Fax : 01.41.13.66.93 - Site Internet : www.coupdpouce92.fr – Adresse Email : cdp92@free.fr
- Siret : 382 030 005 00013 – Code APE 853 B

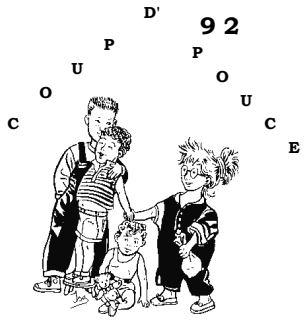

Association COUP D'POUCE 92
Relais Familiaux

ANNEXE 16

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES 1 et 2 : PREAMBULE

Ce règlement a pour objet de définir les « Droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement » (Article 11 de la Loi du 2 janvier 2002-2)

Il a été établi conformément aux dispositions du Décret du 14 novembre 2003 et a fait l'objet d'une approbation par :

- Le conseil d'Administration le 22/06/2007,
- La Délégation Unique du personnel en réunion plénière du 12 mars 2007.

Il est remis à toute personne accueillie ou son représentant légal en annexe du livret d'accueil, du contrat de séjour et de la Charte des Droits et Libertés. Il est affiché dans les locaux et remis à tout intervenant salarié ou bénévole.

Le présent règlement est tenu à disposition des autorités chargées de la tarification.

ARTICLES 3 et 4 – DROITS FONDAMENTAUX ET OBIGATIONS

L'Association Coup D'Pouce 92 s'engage à mettre en œuvre toutes les dispositions matérielles et humaines permettant d'assurer la protection de la personne, sans tenir compte de sa situation sociale, de son appartenance ethnique, de ses convictions politiques ou religieuses, conformément à la Charte des Droits et Libertés.

L'Association Coup D'Pouce 92 s'engage à transmettre toutes informations aux parents et à leurs enfants, et les orienter éventuellement vers toutes les structures existantes et susceptibles de correspondre à leurs besoins et leurs attentes.

L'Association Coup D'Pouce 92 s'engage à respecter le secret professionnel prévu par la loi, à mettre à la disposition des familles les documents les concernant, hormis les documents à caractère collectif.

L'Association Coup D'Pouce 92 s'engage à maintenir et développer les liens affectifs et sociaux de l'enfant avec son environnement familial et social, à le respecter en tant qu'individu à part entière, à respecter son rythme, à être à l'écoute de ses besoins.

L'accueil à Coup D'Pouce 92 ne peut se faire qu'avec l'accord des parents et de l'enfant, lorsque celui-ci est apte à s'exprimer.

L'Association Coup D'Pouce 92 entretient toutes relations utiles avec les établissements ou services proches ou complémentaires susceptibles d'enrichir les prestations servies aux enfants et aux parents. De plus, le Médecin de Protection Maternelle et Infantile est informé de l'arrivée et du départ de chaque enfant.

- Association des enfants et des parents à la vie institutionnelle et collective.

Les Relais Familiaux COUP D' POUCE 92 accueillent les enfants originaires des Hauts de Seine 24h sur 24, 365 jours par an. Il n'y a pas d'interruption dans le service des prestations servies.

Les parents sont encouragés, dans la mesure de leurs possibilités, à participer activement à la vie de l'établissement. Ils peuvent quand ils le désirent, participer à la vie de leur(s) enfant(s) au sein du Relais (participer aux repas, donner le bain, passer un moment avec eux…).
Le conseil de la vie sociale n'étant pas mis en place, il est institué un groupe d'expression, le mercredi midi lorsque tous les enfants sont réunis ; un temps est alors consacré à l'écoute et à l'expression libre des enfants accueillis au Relais. (Voir livret d'accueil)

De plus, une enquête de satisfaction, sous forme de questionnaire, est remise aux parents au départ de leur(s) enfant(s). Cette enquête a pour objectif de permettre aux familles de participer à l'amélioration du fonctionnement des Relais Familiaux Coup d' Pouce 92.

Le but de l'Association COUP D'POUCE 92 étant de créer d'autres structures d'accueil comme les Relais Familiaux de Châtenay-Malabry et de Fontenay-aux-Roses, une information auprès du public, des professionnels et des pouvoirs publics est nécessaire. C'est la raison pour laquelle journalistes et photographes sont susceptibles de venir visiter la maison. L'anonymat étant garanti aux familles, les parents s'engagent néanmoins à autoriser la publication des photos ou la diffusion des films sur lesquels pourrait apparaître leur enfant.

ARTICLE 5 – USAGE DES LOCAUX

Chaque Relais est installé dans un pavillon d'environ 250 m2 habitables entouré d'un petit jardin.
Construits sur deux ou trois niveaux, les pavillons se composent d'une entrée principale, d'une grande salle à manger, d'une salle de jeux agrémentée d'un coin télévision, d'une cuisine, d'une laverie-buanderie et d'un bureau.
La lingerie et la cuisine ne sont accessibles aux enfants que sous la responsabilité d'un adulte salarié de l'association.
Le jardin est ouvert à tous, les enfants pouvant y évoluer à leur guise, accompagnés ou non d'un adulte, selon leur âge et leur niveau d'autonomie.
Des escaliers munis de protections pour enfants en bas âge mènent aux différents niveaux.
A l'étage supérieur pour les plus grands, on trouve deux ou trois chambres de deux, quatre ou six lits auxquels on peut adjoindre d'autres couchages en cas de nécessité.
Une autre chambre à ce niveau accueille une personne pouvant assister l'adulte responsable (permanente) la nuit en cas de besoin.
Chaque étage possède des toilettes et une salle de bains indépendantes.
La permanente dort à proximité de la chambre prévue pour accueillir quatre à six nourrissons, située au rez de chaussée.
Chaque structure est équipée de dispositifs de sécurité (incendie, barrières aux escaliers…) conformes aux normes en vigueur.

Les locaux techniques ne sont accessibles ni aux enfants ni aux adultes extérieurs au service (chaufferie, atelier, garage, local d'entrepôt des outils ou matériels divers, réserve de produits d'entretien).

Le centre de coordination pédagogique et de gestion se trouve au Relais Familial de Fontenay aux Roses, il est ouvert à tous aux heures de bureau (9h-12h30/14h-17h30), en présence de la secrétaire ou du directeur. En dehors des heures de présence de la secrétaire, il est possible éventuellement de joindre le directeur par l'intermédiaire des responsables des Relais.

L'ambiance conviviale, une capacité d'accueil de 14 enfants et l'aménagement de la maison font que parents et enfants ont l'impression d'être accueillis dans une grande famille.

Le plan des locaux ainsi que les moyens de transports permettant d'accéder aux Relais Familiaux se trouvent dans le livret d'accueil.

ARTICLE 6 – DEPLACEMENTS, SORTIES EXTERIEURES, CAMPS

Toutes les sorties extérieures, organisées par Coup D'Pouce 92, sont sous l'entière responsabilité de l'association.

Les enfants continuent de se rendre dans leur école, crèche, centre de loisirs et club de sport ; pour cela, chaque relais Coup d'Pouce 92 dispose de deux véhicules type « Jumper » par maison. Chaque véhicule pouvant transporter chacun 8 à 9 personnes (dont 6 enfants de moins 10 ans).

Lorsque les enfants sont « confiés » aux parents ou à toutes personnes autorisées par ceux-ci lors du contrat d'accueil, une autorisation de sortie écrite est remplie spécifiant la date et l'heure du départ, celle du retour ainsi que le nom de la personne sortant l'enfant.
La vie pendant les week-ends et les mercredis est sensiblement la même que pendant les vacances scolaires, l'Association s'efforce, malgré un budget restreint, de varier les sorties et les promenades.

La sortie de l'après-midi se discute au moment du repas du midi, les enfants choisissent tous ensemble l'endroit où ils souhaitent aller se promener.

ARTICLE 7 – HYGIENE ET SECURITE

Afin de pallier à toute éventualité, en cas de danger ou de maladie, les professionnels peuvent joindre le directeur ou un cadre de permanence, 24h sur 24h sur un n° d'urgence.
Il est apposé dans chaque Relais, auprès de chaque poste téléphonique, une liste de numéros utiles en toutes occasions :

n° d'urgence
le SAMU
les services de police
les pompiers
le médecin et la pharmacie de garde
le centre anti-poison

La commission de sécurité passe régulièrement et donne son aval au fonctionnement des relais.
Des exercices d'alerte incendie sont pratiqués régulièrement afin que chaque salarié soit préparé à bien réagir en cas d'incendie.
Le registre de sécurité incendie est à la disposition de tous et est lu et paraphé par chacun à chaque nouvelle embauche.
Les Relais Familiaux sont équipés de tout le matériel nécessaire au maintien de la sécurité en cas d'incendie : extincteurs à chaque niveau, détecteurs de fumée, sorties de secours signalées par des blocs adéquats, portes coupe-feu séparant les locaux techniques à risque et les lieux de vie des enfants.
Une alarme anti effraction est installée dans chaque relais. Celle-ci est mise en service chaque fois que l'on quitte la maison.
Pour éviter toute intrusion intempestive, chaque Relais est équipé d'un interphone permettant de filtrer les entrées dans l'établissement.
Les médicaments sont stockés dans des pharmacies fermant à clé.

Le personnel interne, l'agent d'entretien et l'agent de maintenance s'occupent de l'entretien courant et des réparations et travaux de chacune des maisons.

ARTICLE 8 – SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES ACCUEILLIES

Sureté des personnes accueillies :

Il est indispensable que le carnet de santé soit confié au Relais dès que l'enfant y est accueilli.
Lors de la signature du contrat, un échange avec le (les) parent(s) permet de connaître les habitudes de l'enfant et peut aider l'équipe du Relais Familial à mieux le comprendre.
Il est indispensable également de signaler toute allergie ou intolérance à des aliments, médicaments ou autres, afin d'éviter tout risque d'accident.

L'accès aux ordinateurs est réglementé : l'internet est sécurisé et filtré.

La maison est ouverte aux parents qui désirent voir leur enfant, ils peuvent l'emmener se promener, lui donner le bain ou un repas. Il suffit pour cela de prévenir les responsables ou les permanentes du Relais afin que tout en respectant le désir de chaque parent, la vie du groupe puisse être organisée au mieux pour le bien être de chacun. Cependant, pour le respect des enfants et la sécurité de tous, l'équipe a pour consigne d'interdire l'accès du Relais à partir de 21h30 jusqu'à 7h30, sauf accord express de la direction.

Sureté des biens :

La possession et l'usage de téléphones mobiles par les enfants, dans l'enceinte du Relais, sont formellement prohibés.
Les bijoux et tous les objets de valeur sont fortement déconseillés, étant donné les risques d'accidents ou de perte. L'Association COUP D'POUCE 92 décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Il est strictement interdit de fumer au sein des Relais Familiaux.
L'enfant est accueilli avec ses effets personnels (marqués de ses initiales à l'encre indélébile).
Il est conseillé d'apporter pour l'enfant tout jouet ou objet personnel auquel il serait attaché et qui pourrait l'aider à s'endormir, le consoler ou le rassurer en cas de petit « cafard ».

ARTICLE 9 – OBLIGATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'enfant est accueilli dans le cadre d'un dépannage temporaire qui ne peut dépasser deux mois (cette durée peut être portée à quatre mois, pour des raisons exceptionnelles et avec l'accord express du directeur de l'Association).

L'enfant peut être accueilli dès que le ou les parent(s) ont signé avec les responsables du Relais, un contrat d'accueil ainsi qu'une autorisation de soins (voir document en annexe du livret d'accueil).
Lors de la signature du contrat, un échange avec le(les) parent(s) permet de connaître les habitudes de l'enfant. Il pourra aider l'équipe du Relais Familial à mieux le comprendre.
Afin d'éviter tout risque d'accident, il est indispensable de signaler toute allergie ou intolérance à des aliments, médicaments ou autres produits.

Le week-end, les enfants accueillis encore présents dans chacun des deux relais familiaux gérés par l'Association, pourront être regroupés dans une seule maison. Le regroupement se fera du vendredi 18h30 au lundi dans la matinée. Les parents seront prévenus de ce séjour dans l'autre Relais avant le week-end.
La participation financière demandée aux familles est calculée selon un barème défini par la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine, tenu à la disposition des parents qui le souhaitent.
La participation est due, du jour de l'arrivée de l'enfant au jour de son départ définitif, que

l'enfant soit ou non réellement présent dans le Relais Familial.

Le départ de l'enfant sera considéré comme définitif dès que les parents l'auront notifié à un Responsable.

ARTICLE 10- PROCEDURES : SANCTIONS, VIOLENCE, SORTIES, ETC

Le personnel, les parents et les enfants se doivent respect mutuel, et ce dans les attitudes de chacun, les expressions et les activités diverses.
Tout manquement, toute manifestation d'irrespect ou de violence sera sanctionné.

Les sorties des enfants se font obligatoirement accompagnées pas des adultes salariés de l'association. En dehors des sorties organisées par Coup D' Pouce 92 les enfants peuvent sortir avec d'autres personnes (majeures) dès lors que le(s) parent(s) détenteur(s) de l'autorité parentale en a (ont) donné l'autorisation écrite au directeur de l'association. A chaque sortie, une « feuille de sortie » est signée par la personne prenant en charge l'enfant. Il y est noté le nom de la personne et sa qualité, le jour et l'heure du départ ainsi que ceux du retour prévu.
Il est demandé aux personnes emmenant les enfants en sortie de prévenir le relais si le retour doit être modifié de façon conséquente. Si cette sortie se fait avec des personnes autres que les parents, ces derniers se verront informés de tout retard non signalé.

Pour les enfants plus âgés susceptibles de sortir seuls, les sorties se font aux jours et heures autorisés par les parents si tant est que ceux-ci soient compatibles avec la vie de la maison (respect des heures de repas, respect du sommeil des petits…).
Il leur est également demandé de signer une feuille de sortie, et de s'engager à respecter en tout point les consignes données et les horaires de sortie fixés. En cas de non respect de ces horaires, il en sera référé aux parents. Le directeur pourra si besoin suspendre ces autorisations de sorties dans la mesure où le comportement du jeune mettrait sa vie en danger ou risquerait de perturber trop lourdement la vie du groupe.
Tout départ non autorisé, tout 'non retour' dans les délais prévus d'un jeune non accompagné fera l'objet d'une déclaration aux services de police.

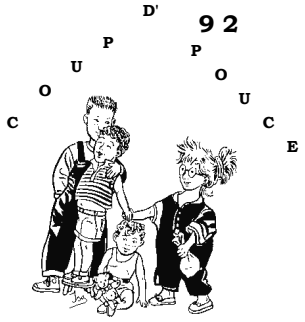

Association COUP D'POUCE 92
Relais Familiaux

ANNEXE 17

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin de connaître votre avis sur le fonctionnement du Relais Familial COUP D'POUCE 92 et de vous faire participer à l'amélioration de celui-ci, nous vous serions reconnaissants de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

➢ Lors de votre premier contact téléphonique, estimez-vous avoir été bien :

- accueilli ? ☐ Oui ☐ Non - écouté ? ☐ Oui ☐ Non

➢ Lors de votre première visite au Relais Familial, avez-vous trouvé facilement votre chemin ?

☐ Oui ☐ Non

➢ Lors du premier entretien pour la signature du contrat d'accueil avec une responsable du Relais Familial, comment avez-vous trouvé :

L'accueil
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

Les explications sur le fonctionnement du Relais
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

La présentation de l'équipe
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

La prise en compte de votre situation
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

La prise en compte des informations concernant votre (vos) enfant(s)
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

La visite des locaux
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

Ces locaux conviennent-ils à l'accueil de vos enfants ?
☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Insuffisant

COUP D'POUCE 92 *(Association loi 1901) - Siège Social : 10, rue Jean Sintès 92290 CHATENAY-MALABRY*
- Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion : 138 bis, rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
- Tél : 01.41.13.02.92. – Fax : 01.41.13.66.93 - Site Internet : www.coupdpouce92.fr – Adresse Email : cdp92@free.fr
- Siret : 382 030 005 00013 – Code APE 853 B

➢ Commentaires éventuels :

➢ Sur quels points, faudrait-il apporter des améliorations et à votre avis lesquelles ?

<u>Au cours de l'accueil de votre (vos) enfant(s)</u> :

➢ Lors de vos visites au Relais Familial estimez-vous avoir été bien :

- accueilli ? ☐ Oui ☐ Non - écouté ? ☐ Oui ☐ Non - informé ? ☐ Oui ☐ Non

➢ Lors de vos contacts téléphoniques estimez-vous avoir été bien :

- accueilli ? ☐ Oui ☐ Non - écouté ? ☐ Oui ☐ Non - informé ? ☐ Oui ☐ Non

➢ Votre (vos) enfant(s) était(ent)-il(s) satisfait(s) de leur séjour ?

☐ Oui ☐ Non

➢ Et vous ce séjour vous a-t-il donné satisfaction ?

☐ Oui ☐ Non

➢ Quels points positifs ou négatifs vous semblent-ils importants de signaler (par exemple : sur le plan de la sécurité, de l'hygiène, de l'alimentation, des loisirs, de la vie scolaire…) ?

➢ Avez-vous des suggestions à nous faire pour améliorer le service des prestations à COUP D'POUCE 92 ?

COUP D'POUCE 92 *(Association loi 1901) - Siège Social : 10, rue Jean Sintès 92290 CHATENAY-MALABRY*
- Centre de Coordination Pédagogique et de Gestion : 138 bis, rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
- Tél : 01.41.13.02.92. – Fax : 01.41.13.66.93 - Site Internet : www.coupdpouce92.fr – Adresse Email : cdp92@free.fr
- Siret : 382 030 005 00013 – Code APE 853 B